

**Robert Fossaert, économiste
(1978)**

La société

Tome 3
Les appareils

Annexes

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec
et collaboratrice bénévole
Courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web : http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/
Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole,
professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec,
courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

À partir de :

Robert Fossaert (1978)

La société : Les appareils. Tome 3.

Paris : Éditions du Seuil, 1978, 445 pages.

Annexes

[Autorisation de l'auteur accordée le 20 juillet 2003 de diffuser cette œuvre sur ce site].



Courriel : robert.fossaert@wanadoo.fr

Polices de caractères utilisés :

Pour le texte : Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

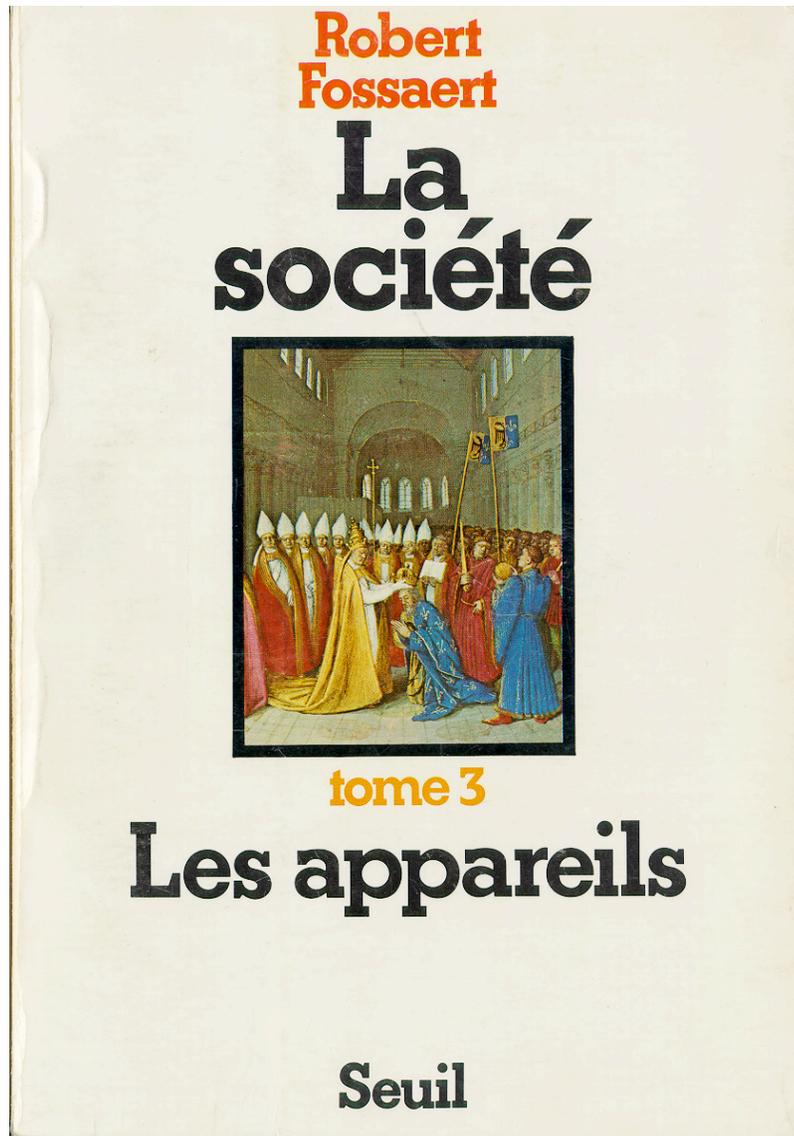
Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft
Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 4 juillet 2005 à Chicoutimi, Ville de Saguenay,
province de Québec, Canada.



Robert Fossaert
(1978)



En couverture : Fouquet. Sacre de Charlemagne à Saint-Pierre de Rome.
Miniatures des grandes chroniques de France. Photo B.N.

DU MEME AUTEUR

AUX MEMES EDITIONS

L'avenir du capitalisme, *1961*

Le contrat socialiste, *1969*

La société, tome 1 — Une théorie générale, *1977*
— tome 2 — Les structures économiques, *1977*
— tome 3 — Les appareils, *1978*

À PARAITRE

La société, tome 4 — Les classes
— tome 5 — Les États
— tome 6 — Les structures idéologiques
— tome 7 — Les systèmes mondiaux
— tome 8 — Sociétés et socialisme

En couverture



Robert Fossaert La société 3

Les appareils

Affaires étrangères
Armée
Arts
Assistance
Associations
Censure
Cinéma
École
Édition
Église
Finances
Justice
Loisirs
Mairies
Médecine
Médias
Ministères
Partis
Plan
Police
Presses
Propagande
Publicité
Radio
Recherche
Syndicats
Télévision

Seuil

La théorie sociale est souvent pratiquée d'étrange façon par les héritiers de Marx. Dès qu'ils s'éloignent de la base où s'opère la production, pour s'aventurer dans les superstructures où se manifestent le pouvoir et l'idéologie, leur matérialisme semble s'évanouir : l'énorme logistique du pouvoir et la lourde intendance de l'idéologie ne retiennent presque jamais leur attention.

Il est vrai qu'en ce domaine, ils n'ont guère de citations à se mettre sous la dent... *L'appareil d'État* apparaît rarement dans les écrits de Marx. Lénine ne s'en soucie qu'à la fin de sa vie, quand déjà l'irréparable s'accomplit sous ses yeux. Gramsci, témoin navré de la faillite bolchevique, devient, pour cette raison, le premier observateur vigilant des structures qui portent le pouvoir et colportent l'idéologie. Mais sa manière est foisonnante et il faudra attendre trente ans encore, avant qu'Althusser commence à élaborer le concept *d'appareil idéologique*.

La meilleure façon d'enrichir un concept est de le mettre au travail. C'est ce qu'entreprend le présent volume où est esquissée une théorie générale des appareils étatiques et idéologiques, considérés dans leur développement historique. Explorant une terre presque vierge, il en dessine une carte sans doute grossière : mais tout explorateur espère être suivi par de nombreux voyageurs, dût sa carte en être bouleversée.

Tome précédents

La société 1 — Une théorie générale
2 — Les structures économiques

En couverture : Fouquet. Sacre de Charlemagne à Saint-Pierre de Rome. Miniatures des grandes chroniques de France. Photo B.N.

Table des matières

[Table des abréviations](#)

[Table des figures et tableaux](#)

Présentation

INVENTAIRE

(Voir fichiers des chapitres 1 à 11)

1. Qu'est-ce qu'un appareil
 1. Le détour par les appareils. — 2. Appareils et structures économiques, appareils étatiques et appareils idéologiques. — 3. Appareils élémentaires.
2. Catalogue pour un inventaire
 4. Les appareils élémentaires à étudier. — 5. Signification de ce découpage.
3. L'armée
 6. Nature de l'armée. — 7. Typologie du commandement. — 8. Typologie du recrutement. — 9. Les types d'armée. — 10. Contre-épreuves : armées non étatiques ; police ; autres aspects. — 11. Récapitulation.
4. Les finances et la justice
 12. Finances : rappel des résultats du tome 2. — 13. Le droit et l'appareil juridico-judiciaire. — 14. Les formes d'appareils. — 15. Récapitulation.
5. Les affaires locales et étrangères
 16. Aires politiques ; présentation des affaires locales. — 17. L'appareil des affaires locales : première classe... — 18. ... et seconde classe. — 19. L'appareil des affaires étrangères.
6. Les associations
 20. Intérêt social, mouvement social. — 21. Sur les frontières du domaine à étudier ; stades 1 et 2. — 22. Syndicats, partis I et II. — 23. Partis III. — 24. Stade 3. — 25. Récapitulation.
7. Les églises et les écoles
 26. Présentation : État/église. — 27. Typologie des églises. — 28. Récapitulation. — 29. Les écoles. — 30. Leur typologie. — 31. Résultats.

- 8. L'édition, les AR.L et les quasi-appareils
32. Édition — 33. AR.L. — 34. Quasi-appareils.
- 9. L'assistance et la recherche
35. Assistance. — 36. Recherche.
- 10. Les affaires économiques
37. Publicité, les entreprises, comme appareils idéologiques. — 38. La gestion économique.
- 11. Les affaires politiques et idéologiques
39. Le groupe au pouvoir, comme appareil. — 40. Le noyau de l'État. — 41. L'appareil de contrôle idéologique.

SYNTHESE

(Voir fichiers des chapitres 12 à 16)

- 12. Des appareils à l'Appareil
42. Critique de l'inventaire. — 43. Le pouvoir d'État et les appareils étatiques, divergence des appareils idéologiques. — 44. Sur la référence aux logiques de production.
- 13. Ressources et vecteurs
45. Dépendance des appareils. — 46. Leurs ressources. — 47. Les vecteurs du pouvoir et de l'idéologie. — 48. Vecteurs et appareils.
- 14. L'appareillage des sociétés

49. Les deux corps d'appareils. — 50. Typologies et dénominations. — 51. Les systèmes AE + AI ; les ensembles FE + Appareil.
- 15. Les appareils
52. Appareil A. — 53. Appareil B. 54. Appareil C. — 55. Appareil D. — 56. Appareil E. 57. Appareil F. — 58. Appareil G. — 59. Appareil H. 60. Appareil I. — 61. Appareil J. — 62. Appareil K. 63. Changements d'échelle ; encore la dépendance des Appareils. — 64. Aires, pesée globale. — 65. Appareils escomptables.
- 16. L'appareillage de la France
66. Pieuses légendes. — 67. Historique. — 68. Actualité les appareils en crise. 69. Palinodies sur la réforme. 70. La gauche et le dépérissement de l'État.

Annexes

1. *Les corps d'appareils*

Tableau 1	Récapitulation des chapitres 3 à 11 et ressources
Tableau 2	Appareils étatiques
Tableau 3	Appareils idéologiques
Tableau 4	Classes des appareils d'État
Tableau 5	Classes des appareils idéologiques
Tableau 6	Rapprochement des résultats récapitulés aux chapitres 4 et 5.

2. *Appareils et projections*

Tableau 1	Appareils étatiques résultant des projections
Tableau 2	Appareils idéologiques résultant des projections.
Tableau 3	Classe des appareils d'État
Tableau 4	Classe des appareils idéologiques
Tableau 5	Combinaisons. Appareils idéologiques et d'État

3. *Vue d'ensemble sur les Appareils*

Tableau 1	Résumé tableau 6 annexe 1 et tableau 5 annexe 2
Tableau 2	Transposition et contraction des résultats du tableau 1
Tableau 3	Rapports avec zones et projections correspondantes

4. *Formations économiques et Appareils*

Tableau 1	Les systèmes FE + Appareils et rappel
Tableau 2	Détail des systèmes FE + Appareil

Tables

[Table des ouvrages cités](#)

[Table des matières](#)

Table des abréviations

[Retour à la table des matières](#)

		<u>Se reporter à</u>
A	relation de propriété	Tome 2, chapitre 5.
AE	appareil d'État	} L'ensemble du présent volume est consacré à leur définition.
AI	appareil idéologique	
B	relation de production	Tome 2, chap. 6.
FE	formation économique	Voir tome 2, troisième partie ; les chapitres 15 et 16 du tome 2 analysent les divers types de FE.
H	l'homme, comme ordre du réel, par opposition à la nature et à la société	Ce concept est évoqué en divers endroits du tome 1 et sera étudié aux tomes 6 et 8.
I/D	réseau impôt/dépense	Tome 2, chap. 12 et chap. 4 du présent volume.
M/C	réseau monnaie/crédit	Tome 2, chap. 12 et chap. 4 du présent volume.
MP	mode de production	Tome 2, première partie.
MT	moyen de travail	Tome 2, chapitre 4.
N	la nature, comme ordre du réel	Tome 1, n°1.
P	propriétaires des moyens de production	Tome 2, chapitre 3.
S	la société, comme ordre du réel, par opposition à l'homme et à la nature	Ce concept est évoqué en divers endroits du tome 1 et aux chapitres 1 et 10 du tome 2 ; il sera étudié au tome 8.
T	travailleurs	Tome 2, chapitre 2.
VD	valeur de développement	Tome 2, chapitre 11.
VE	valeur d'échange	Tome 2, chapitre 10.
VU	valeur d'usage	Tome 2, chapitre 10
W	forme de la coopération des travailleurs	Tome 2, chapitre 10.

Table des figures et tableaux

(Voir fichiers des chapitres 1 à 11 et 12 à 16)

[Retour à la table des matières](#)

Figure	1	Les appareils dans la structure sociale
Figure	2	Les appareils dans la population totale
Figure	3	Les appareils étatiques et idéologiques
Tableau	4	Les appareils élémentaires à étudier
Tableau	5	Repérage des types d'armée
Tableau	6	Les armées
Tableau	7	Les appareils financiers
Tableau	8	Les appareils juridiques et judiciaires
Tableau	9	Les appareils des affaires locales
Tableau	10	Les appareils des affaires étrangères
Tableau	11	Les associations
Tableau	12	Les églises
Tableau	13	Les écoles
Tableau	14	Les éditions
Tableau	15	Les A.R.L
Tableau	16	L'assistance
Tableau	17	La recherche
Tableau	18	Publicité et entreprises
Tableau	19	Les affaires économiques
Tableau	20	Le noyau de l'appareil d'État
Tableau	21	Le contrôle idéologique
Tableau	22	Appareils et vecteurs
Tableau	23	Appareils d'État et appareils idéologiques
Tableau	24	Le poids des Appareils
Figure	25	Les Appareils en France
Tableau	26	Effectif des administrations centrales
Tableau	27	L'appareil français en 1975

Annexe 1

Les corps d'appareils

§ 1. DONNÉES

[Retour à la table des annexes](#)

1. Le tableau I récapitule les résultats des chapitres 3 à 11 et précise les ressources dont chaque type d'appareil peut disposer. À cette fin, les sept catégories de ressources, définies au chapitre 13, n° 46, sont symbolisées comme suit :

— Propriété exploitante	P
— Propriété rentière	R
— Vente de services marchands	V
— Dépense publique	D
— Subventions (véritables)	S
— Cotisations et dons	C
— Dons occultes	O

Chaque série d'appareils reçoit, en outre, une abréviation distinctive dont il sera fait usage, pour les besoins des annexes 1 et 2. Par ailleurs, et jusqu'à nouvel ordre, les abréviations AE et AI désignent respectivement, un appareil étatique ou un appareil idéologique élémentaire.

Tableaux ci-après.

[Retour à la table des annexes](#)

		TABLEAU 1						
		Ressources						
Appareils	Appartenance	P	R	V	D	S	C	O
NOYAU de l'appareil d'État (chap. 11, tableau 20) abréviation : N								
1A.	le prince et sa suite	AE	X	X		X		
1B.	le collège de magistrats	AE		X		X		
2A.	stade de la chancellerie	AE				X		
2B.	stade du gouvernement subordonné	AE				X		
3A.	appareil gouvernemental avec Parlement	AE				X		
3B.	appareil gouvernemental sans Parlement	AE				X		
ARMÉE (chap. 3, tableau 6) Abréviation : A								
1a.	armée tributaire (non permanente)	AE				X		
1b.	armée tributaire réglée	AE				X		
1c.	armée mercenaire- tributaire	AE	X		X	X		
2a.	armée citoyenne (non permanente)	AE				X		
2b.	armée citoyenne professionnalisée	AE				X		
2c.	armée mercenaire-citoyenne	AE	X		X	X		
3a.	armée vassalique (non permanente)	AE				X		
3b.	armée contractuelle-citoyenne	AE			X	X		
4a.	armée aristocratique	AE				X		
4b.	armée aristocratique réglée	AE				X		
5a.	armée de conscription	AE				X		
5b.	armée de métier	AE				X		
FINANCES (chap. 4, tableau 7) Abréviation : F								
1.	appareil embryonnaire (grenier du prince)	AE		X		X		
2.	appareil lacunaire							

TABLEAU 1								
Appareils	Apparte- nance	Ressources						
		P	R	V	D	S	C	O
(ramassis de caisses)	AE			X	X			
3. appareil au stade du budget	AE				X			
4. appareil financier développé	AE				X			
5. appareil financier étatisé	AE				X			
AFFAIRES LOCALES								
(chap. 5 tableau 9)								
abréviation : LOC								
1 a. représentants du prince ou « gouverneur »	AE		X		X			
1 b. représentants <i>contrôlés</i> du prince ou « intendants »	AE		X		X			
1 c. corps de villes, états pro- vinciaux	AE				X			
2 a. appareil d'administration locale	AE				X	X		
2 b. appareil de gouvernement local	AE				X	X		
AFFAIRES ÉTRANGÈRES								
(chap. 5, tableau 10)								
abréviation : ETR								
1. appareil des affaires étrangères	AE				X			
2. appareil des affaires étran- gères et coloniales	AE				X			
3. appareil des affaires étran- gères des puissances prédo- minantes	AE				X			
AFFAIRES ÉCONOMIQUES								
(chap. 10, tableau 19)								
Abréviation: ECO								
1. appareil tributaire	AE		X		X			
2. appareil technico-domanial	AE				X			
3. appareil d'intervention éco- nomique	AE				X			
4. appareil de gestion et de pla- nification	AE				X			
CONTRÔLE								
IDÉOLOGIQUE								
(chap. 11, tableau 21)								

TABLEAU 1								
Appareils	Apparte- nance	Ressources						
		P	R	V	D	S	C	O
Abréviation : IDÉO								
1. stade de la censure	AE et AI				X			
2. appareil d'information-propagande	AE et AI				X			
3. appareil de contrôle général	AE et AI				X			
ÉGLISES (chap. 7, tableau 12)								
Abréviation : EGL								
1. église confondue avec l'État	AE et AI	X	X		X			
2. église spécialisée, mais propre à l'État	AE et AI	X	X	X	X	X	X	
3. système ecclésial <i>sans</i> église d'État	AI	X	X	X				X
4. église « universelle » comme AE	AE et AI	X	X	X	X	X	X	
5. système ecclésial <i>avec</i> église d'État	AE et AI	X	X	X	X	X	X	
6. système ecclésial <i>séparé</i> de l'État	AE	X	X	X		X	X	
JUDICIAIRE (chap. 4, tableau 8)								
Abréviation : JUR								
1. stade embryonnaire	AE et AI			X	X			
2. appareil spécialisé	AE et AI			X	X			
3. appareil développé	AE et AI			X	X			
ÉCOLES (chap. 7, tableau 13)								
abréviations: SCOL								
1. système scolaire embryonnaire et élitique	AE et AI		X	X			X	
2. système scolaire spécialisé et scolarisation minoritaire	AE et AI		X	X	X		X	
3. système scolaire développé et scolarisation généralisée	AE et AI			X	X		X	
APPAREIL « A.R.L » (chap. 8, tableau 15)								
Abréviations : A.R.L								

TABLEAU 1								
Appareils	Appartenance	Ressources						
		P	R	V	D	S	C	O
1. stade apparat/mécénat	AE et AI				X	X		
2. diversification et diffusion marchandes	AI	X		X	X	X	X	X
3. id + radio, cinéma	AE ou AI	X		X	X	X	X	X
4. id + télévision	AE ou AI	X		X	X	X	X	X
ASSOCIATIONS (chap. 6, tableau 11) Abréviations : ASSO								
1. associations rares, à dominante corporative et religieuse	AE ou AI		X				X	
2. associations développées et variées	AI		X	X		X	X	X
3. associations asservies	AE et AI		X	X	X	X	X	
ASSISTANCE (chap. 9, tableau 16) Abréviations : ASSI								
1. stade du corps médical	AE ou AI			X		X		
2. stade du corps médical et de la « bienfaisance »	AE ou AI		X	X	X	X	X	
3. stade des affaires sociales	AE ou AI		X	X	X	X	X	
RECHERCHE (chap. 9, tableau 17) Abréviations : REC								
1. stade des sociétés savantes	AI		X			X		
2. stade des laboratoires	AE ou AI	X	X	X	X	X	X	
3. stade de la recherche scientifique	AE ou AI	X		X	X	X	X	
ÉDITION (chap. 8, tableau 14) Abréviations : EDI								
1. stade des copistes	AI	X				X		
2. stade de la librairie	AI	X				X		X
3. stade de l'édition et de la presse	AE ou AI	X			X	X		X
4. stade de l'édition multi-médias	AE ou AI	X			X	X		X

TABLEAU 1								
Appareils	Apparte- nance	Ressources						
		P	R	V	D	S	C	O
PUBLICITÉ (chap. 10, tableau 18) Abréviatiion: PUB								
stade unique	AI			X				
ENTREPRISES comme AI (chap. 10, tableau 18) Abréviatiion : ENT								
stade unique	AI	X	X					

Suite															
APPAREILS ÉTATIQUES															
	N	A	F	LOC	ETR	ECO	IDÉO	EGL	JUR	SCOL	AR.L	ASSO	ASSI	REC	EDI
2.2 Logique VU-VE Transmission imprimée	id	id	id	id	id	id	+ 1	id	id	Id + 2	id	id	id		
3.1 Logique de VE Transmission imprimée	2B 3A 3B	4b 5a 5b	3 4	2a 2b	1 2	2 3	1 2	4 5	2 3	2 3	(1)	(1)	2 3	2	3
3.2 Logique de VE Transmission par médias spécialisés ou par télévision	id	id	id	id	id + (3)	id	id + 3	id	id	id	id + 3 4	id 3	id	id	id + 4
4.1 Logique VE-VD Transmission par médias spécialisés ou par télévision	3A 3B	5a 5b	4 5	2a 2b	1 2 3	3 4	1 2 3	4 5	3	3	3 4	3	3	3	3 4

[Retour à la table des annexes](#)

TABLEAU 3											
APPAREILS IDÉOLOGIQUES											
	IDEO	EGL	JUR	SCOL	AR.L	ASSO	ASSI	REC	ÉDI	PUB	ENT
1.1 Logique de VU Tradition orale		1 2 3			1						
1.2 Logique de VU Tradition écrite		id + (4)	+ 1	+ 1	id		+ 1		+ 1		
2.1 Logique VU-VE Tradition écrite		1 2 3 4 5 6	1 2	1	1 2	1	1 2	1	1		
2.2 Logique VU-VE Transmission imprimée	+ 1	id	id	id + 2	id	id	id	id	id + 2		

[Retour à la table des annexes](#)

suite											
APPAREILS IDÉOLOGIQUES											
	IDEO	EGL	JUR	SCOL	AR.L	ASSO	ASSI	REC	ÉDI	PUB	ENT
3.1 Logique de VE Transmission imprimée	1	4	2	2	2	(1)	2	1	2	+	+
	2	5	3	3		2	3	2	3		
3.2 Logique de VE Transmission par médias spécialisés ou par télévision	id + 3	id	id	id	id + 3 (4)	id + 3	id	id	id + 4	id	id
4.1 Logique VU-VE Transmission par médias spécialisés ou par télévision	1 2 3	4 5 6	3	3	3 4	2 3	3	3	3 4	+	+

2. Le tableau 2 ci-avant regroupe les résultats établis par les tableaux 6 à 21 (de chapitres 3 à 11), *pour les seuls AE*. Autrement dit, il répartit les divers AE *selon les logiques de la production*. Néanmoins, il ne retient pas les « projections », lesquelles seront reprises par l'annexe 2.

Les nuances apportées par le tableau 22 (du chapitre 13) sont prises en compte, à *l'intérieur* de chaque logique de la production. Autrement dit, le tableau 2 ci-après répartit les divers AE, compatibles avec une logique donnée de la production, *selon les vecteurs* qu'ils requièrent. À cette fin, *et pour éviter de longues répétitions*, il est fait usage de l'abréviation « id + » qui signifie : « il faut loger, dans la présente case, tous les types d'appareils inscrits *dans la case immédiatement supérieure* et leur *adjoindre* ceux qui suivent ». Si aucune adjonction n'est à opérer, l'abréviation « id » est utilisée seule.

En tête des colonnes, les diverses séries d'appareils sont identifiées par l'abréviation qui a été proposée au tableau 1, ci-dessus.

3. Remarques pour la bonne intelligence du tableau 2 :

— Dans toutes les séries, les formes qui ont une pure valeur d'AI ne sont pas prises en compte. Ceci a, par exemple, pour effet d'exclure les formes ecclésiales 3 et 6, qui ne sont pas des AE.

— Un *corps* d'appareils d'État ne comprend pas nécessairement un élément pris dans chacune des colonnes actives. Ainsi, l'État qui régit une société où l'appareil ecclésial est de forme 3 ou 6 n'inclut pas d'église comme AE. Autre exemple : les phases durant lesquelles la forme Associations 3 (asservies) est indiquée comme possible, n'impliquent pas que tout corps d'AE inclut une telle forme, en cette phase, etc.

4. Le tableau 3 ci-avant regroupe les résultats relatifs *aux seuls AI*. Toutes les remarques présentées au n° 2 ci-dessus s'appliquent, ici, *mutatis mutandis*.

5. Remarques pour la bonne intelligence du tableau 3 :

— Le corps des appareils idéologiques, comme le corps des AE, ne comprend pas nécessairement un élément pris dans chacune des colonnes actives. Ainsi, dans le bandeau 1-2, qui correspond à la logique de VU et à la tradition écrite, l'appareil scolaire 1 est une possibilité qui n'entre pas nécessairement dans la composition du corps des AI, pour toutes les sociétés soumises à VU, et où l'écriture est connue.

— Les appareils dits « entreprises » et « publicité » n'ont qu'une seule forme dont la présence éventuelle a été notée par le signe +.

§ 2. APPAREILS D'ETAT

6. Méthode

L'abréviation AE sera, désormais, employée exclusivement *pour désigner un corps d'appareils étatiques*, et non plus un appareil élémentaire.

Les concepts de *plage de variation* et de *discriminant*, utilisés ci-après, ont été définis au chapitre 14 (n° 50).

Chaque AE correspond à une plage de variation. Il ne désigne pas l'appareil singulier d'un État donné, mais un ensemble d'appareils qui présentent des caractéristiques communes, jugées essentielles, et qui ne diffèrent, les uns des autres, que par des différences jugées inessentielles.

En principe, chacun des bandeaux du tableau 2 (notés 1-1, 1-2, etc.) constitue une telle plage de variation. Mais, par l'effet des discriminants, qui seront présentés et discutés ci-après, ces bandeaux peuvent être fractionnés en plages de variation plus limitées encore, ce qui revient à resserrer la définition de chaque AE, mais aussi à allonger leur liste. Pour éviter que la typologie ne prenne des proportions excessives, on s'efforcera d'écarter tous les discriminants qui introduiraient des nuances inutiles ou inessentielles. Sont inutiles les nuances qui font *double emploi* avec d'autres informations non équivoques, disponibles par ailleurs. Sont inessentielles les nuances non significatives à *l'échelle* de la présente recherche. La discussion des divers discriminants envisageables justifiera des raisons qui les font écarter ou retenir.

La recherche sur les discriminants progressera « zone par zone » et « bandeau par bandeau ». On appelle *zone*, pour les besoins de la présente annexe, l'ensemble des possibilités ouvertes dans une logique de production donnée. On appelle *bandeau* chacun des sous-tableaux, identifiés par un numéro, au sein du tableau 2 ci-dessus.

Enfin, il est rappelé que les AE des pays dépendants, que des « projections » viennent déformer ou transformer, ne sont pas pris en considération ici, mais le seront dans l'annexe 2.

7. Zone 1

Bandeau 1-1

Une distinction selon le type de « noyau » est inutile, puisque, de toute évidence, le noyau 1-B ne s'observe que dans les Cités-États. Comme on fera généralement usage des AE, en référence à un type d'État ou à un type de FE, on trouvera dans cette référence l'information complémentaire, impliquant la présence éventuelle d'un noyau 1B.

Une distinction selon le type d'Église serait pertinente, mais elle apparaîtra, lors de la définition des AI (§ 3 ci-après). Comme les conséquences à tirer du type d'AI en vigueur dans une société seront généralement étudiées dans un contexte où il sera fait référence, en même temps, au type d'AE, aucune équivoque ne pourra subsister (voir § 4 ci-après).

Hormis l'armée, les autres appareils élémentaires, éventuellement actifs, sont encore de faible importance. On pourrait, toutefois, observer que la conjonction précoce des appareils Finances 1 et Affaires économiques 1 peut être significative, mais elle est le fait exclusif des sociétés à FE tributaire : donc le recouplement FE/Appareil apportera l'information voulue.

Restent les années. Il est inutile de s'arrêter à leurs types particuliers, souvent liés à celui des FE (par exemple : armée citoyenne et FE antique, armée vassalique et FE servagiste, etc.). L'essentiel est de distinguer les États encore réduits à l'emploi d'une armée *non permanente* (1 a, 2 a, 3 a) et les États déjà aptes à l'entretien d'une armée *permanente*.

La distinction armée permanente/armée non permanente apparaît ainsi comme *le discriminant à retenir* pour ce premier bandeau qu'il décompose en deux plages, c'est-à-dire en deux catégories d'AE :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. AE embryonnaires (<i>sans</i> armée permanente)2. AE militaires (<i>avec</i> armée permanente) |
|--|

N.B. — Lorsque, par la suite, l'exclusion de certains discriminants sera à justifier par des raisons analogues à celles qui ont été détaillées ci-dessus, on se contentera d'allusions rapides (information déjà donnée par la FE, par le type d'État, par le type d'AI, nécessairement associés aux AE en discussion).

Bandeau 1-2

Les éléments qui apparaissent, ici, et qui s'adjoignent à ceux du bandeau précédent, pourraient autoriser de nouvelles distinctions : le centre étatique prend de l'ampleur avec la chancellerie (N 2A), un nouveau type d'articulation du centre à la périphérie se dessine avec les « intendants » (LOC 1b), enfin les juges, les précepteurs et les médecins qui commencent, éventuellement, à se spécialiser, peuvent étoffer quelque peu l'appareillage étatique. Pourtant, à l'échelle de la présente recherche, ces éléments n'introduisent aucune différenciation aussi marquée que celle des AE embryonnaires ou militaires. On se contentera de noter que ces deux catégories subsistent et qu'elles peuvent être plus substantielles que dans le cas précédent.

8. Zone 2*Bandeau 2-1*

Les transformations qui s'amorçaient dans le bandeau 1-2 arrivent, ici, à maturité. En effet, le bandeau 2-1 correspond à un très grand nombre d'AE dont la composition sera des plus variables et parmi lesquels on peut faire trois parts. Il y a, en premier lieu, des appareils encore *embryonnaires*, c'est-à-dire dépourvus d'année permanente et, en second lieu, des appareils *militaires*. Mais, lorsque certains éléments nouveaux apparaissent *conjointement* dans la composition des AE déjà militaires, ceux-ci accèdent à une qualité nouvelle et, donc, à une catégorie nouvelle.

Les éléments qui définissent ce *nouveau discriminant* intéressent *simultanément* le noyau, l'appareil financier, l'appareil juridico-judiciaire et l'appareil des affaires locales. Si, en effet,

- | | |
|---------------|---|
| N = 2A ou 2B, | ce noyau qui atteint ou dépasse le stade de la chancellerie, implique qu'il y a des bureaux, des services et des antennes locales (le tout, de formes diverses) qui sont à régir et à contrôler ; |
| F = 2, | cet appareil financier peut n'être encore qu'un ramassis de caisses, mais il n'en brasse pas moins les ressources fiscales <i>monétarisées</i> , nécessaires à l'entretien d'un AE complexe ; |
| JUR = 2, | cette spécialisation de l'appareil judiciaire a pour corollaire une certaine juridification de l'activité administrative (chap. 4, n° 14) ; |

LOC = 1 b ou 1 c, l'État est en mesure d'étendre son emprise sur une aire assez vaste, dont néanmoins le centre ne perd pas le contrôle. Toutefois, dans les sociétés très courtes, comme les cités médiévales italiennes, ce quatrième élément fait naturellement défaut.

Ainsi on rangera les AE du présent bandeau en trois catégories :

1. AE embryonnaires (*sans* armée permanente)
2. AE militaires (*avec* armée permanente)
3. AE militaires et bureaucratiques (*avec* armée permanente et *avec* la gamme d'appareils définie par le nouveau discriminant ci-dessus)

Bandeau 2-2

Les capacités additionnelles qu'il introduit sont limitées et leurs effets mûrissent, dans un contexte plus riche, en zone 3. En outre, ces capacités intéressent des appareils élémentaires à vocation idéologique. Or, ici, comme pour les bandeaux précédents et suivants, on ne cherche pas à définir les grandes catégories d'AE par des discriminations résultant principalement des appareils idéologiques : celles-ci manifesteront leur portée, lors de l'étude des AI (§ 3).

9. Zone 3

Bandeau 3-1

Les AE embryonnaires ou militaires n'ont plus place ici, puisque les éléments constituant le noyau, l'appareil financier, l'appareil juridico-judiciaire et l'appareil des affaires locales atteignent, toujours, *un niveau de développement égal ou supérieur à celui qui caractérisait le discriminant par lequel les AE militaires et bureaucratiques ont été définis*. La question est donc de repérer les nouveaux discriminants, grâce auxquels cette dernière catégorie pourrait être décomposée.

Premier discriminant : la montée des préoccupations économiques. Les sociétés soumises à la logique de VE subissent, à cet égard, une transformation profonde dont l'AE porte trace. Dans un premier temps, à dominante libérale, l'État se tient à distance de l'économie ; dans un second temps, il est contraint d'y intervenir, de plus en plus activement. Cette intervention a pour effet la maturation de l'appareil des affaires économiques, qui prend sa forme 3, et le plein développement de l'appareil financier, qui atteint sa forme 4. Les AE où s'opère la conjonction ECO 3 et F4 ne sont plus seulement militaires et bureaucratiques, ils sont aussi *financiers*.

Second discriminant : l'organisation de l'espace politique. Dans les zones précédentes, on n'a pas réservé un sort particulier aux diverses formes de l'appareil des affaires locales, bien qu'elles fussent assez différentes. C'est qu'en effet, les AE étaient encore d'ampleur modeste ; leurs pressions locales se limitaient, généralement, à certains domaines précis : l'impôt, la levée pour l'armée et quelques traces d'action administrative ou idéologique. Désormais, il n'en va plus de même : l'État, même libéral, administre de plus en plus ; peu à peu, il se mêle de tout. Donc, il importe de distinguer entre les AE *centralisés*, où l'appareil des affaires locales est de forme 2 a et les AE à *autonomie locale*, où ce même appareil est de forme 2 b.

Troisième discriminant : l'impérialisme actif. L'appareil des affaires étrangères figure, sous sa forme 1, dans presque tous les AE de la zone 3, quelle que soit leur catégorie. En revanche, on pourrait estimer que l'appareil des affaires étrangères et coloniales, de forme 2, est un discriminant à noter : il caractérise un État colonialiste, c'est-à-dire un État dont l'AE portera, en maints endroits, la marque de son colonialisme (armée, finances, justice, etc.). Par simplification, on ne retiendra cependant pas la distinction des AE colonialistes ou non, d'autant que l'étude des systèmes mondiaux permettra, autant que de besoin, de différencier, sans équivoque, les États dominants ou dominés.

Les autres discriminants envisageables reposeraient soit sur des distinctions relatives à des activités idéologiques qui seront plus clairement élucidées par l'étude des AI (§ 3), soit sur des distinctions subsidiaires, relatives aux formes de l'armée ou du noyau, qui peuvent être tenues pour inessentiels, du point de vue de l'AE. Ceci ne veut pas dire que, par exemple, la distinction des noyaux 3A ou 3B (avec ou sans Parlement) soit négligeable : mais on en mesurera mieux l'effet, en caractérisant les types d'État, les formes de régime et les divers agencements de la société civile.

En résumé, on retiendra donc deux distinctions qui se recoupent :

<ol style="list-style-type: none"> 1. AE militaires et bureaucratiques 2. AE militaires, bureaucratiques et financiers (si : ECO 3 et F4)
<ol style="list-style-type: none"> 1. AE centralisés (LOC 2 a) 2. AE à autonomie locale (LOC 2 b)

Bandeau 3-2

Les distinctions qui viennent d'être indiquées valent également ici. En outre, la présence éventuelle et la conjonction des éléments IDÉO 3 et ASSO 3 fournit un nouveau discriminant de grande portée, mais qui nous servira à caractériser les AI,

plus que les AE. Le rôle éventuel de l'élément AR.L 4 sera également discuté lors de l'étude des AI (§ 3).

10. Zone 4

Bandeau 4-1

Plusieurs des discriminants, discutés et écartés ci-dessus, sont à traiter de même ici : conjonction de IDÉO 3 et de ASSO 3, renvoyée à l'étude des AI, existence des formes 2 et 3 de l'appareil des affaires étrangères, renvoyée à l'étude du système mondial. En revanche, la distinction des AE centralisés et des AE à autonomie locale demeure valide dans toute la zone 4.

Tous les AE de cette zone dépassent le stade simplement bureaucratique, puisque tous comportent les éléments ECO 3 et F4, ou des éléments plus développés de ces séries.

Un nouveau discriminant résulte de la conjonction ECO 4 et F5 : un appareil de gestion et de planification et un appareil financier totalement étatisé impliquent une tutelle générale de l'économie par l'État. Une telle conjonction repère donc une nouvelle catégorie, celle des AE qui sont non seulement militaires, bureaucratiques et financiers, mais aussi planificateurs.

Au total, on retiendra donc :

<ol style="list-style-type: none"> 1. AE militaires, bureaucratiques et financiers (ECO 3 et F4) 2. AE militaires, bureaucratiques, financiers et planificateurs (ECO 4 et F5)
<ol style="list-style-type: none"> 1. AE centralisés (LOC 2 a) 2. AE à autonomie locale (LOC 2 b)

11. Résultats

L'analyse précédente a distingué cinq classes d'appareils. La multiplicité des adjectifs, qui qualifient plusieurs d'entre elles, exprime leurs capacités cumulatives, mais il suffit, désormais, de désigner chaque classe par sa qualité nouvelle. On parlera ainsi de AE embryonnaires/militaires/bureaucratiques /financiers/et planificateurs.

Chaque catégorie d'AE est définie par *sa classe*, mais aussi par *sa zone*, c'est-à-dire par la logique de la production qui lui est associable. D'une zone à l'autre, les appareils d'une même classe *ne sont pas identiques*, puisque la gamme des

appareils élémentaires qui peuvent entrer dans leur composition varie considérablement.

On pourrait, en outre, subdiviser plus encore les catégories d'AE en faisant référence aux vecteurs disponibles. On fera néanmoins l'économie de cette subdivision — qui pourrait être précieuse pour des recherches plus détaillées — d'autant qu'elle n'a pas fait apparaître de discriminants majeurs.

Enfin, dans les zones 3 et 4, chaque catégorie d'AE est définie par son degré de centralisation.

Le tableau 4 rassemble ces divers critères et assigne à chaque AE un numéro d'identification.

Les traits verticaux pointillés séparent les AE *centralisés* (qui sont rangés à gauche de ces traits et portent toujours un n° pair) des AE à *autonomie locale* (rangés à droite des traits pointillés et dotés d'un n° impair).

[Retour à la table des annexes](#)

TABLEAU 4					
CLASSE DES APPAREILS D'ÉTAT					
	Embryon- naires	Militaires	Bureau- cratiques	Financiers	Plani- ficateurs
Zone 1 Logique de VU	1	2			
Zone 2 Logique VU-VE	3	4	5		
Zone 3 Logique de VE			6 7	8 9	
Zone 4 Logique VE-VD				10 11	12 13

§ 3. APPAREILS IDEOLOGIQUES

12. Méthode

L'abréviation AI sera, désormais, employée exclusivement pour *désigner un corps d'appareils idéologiques*, et non plus un appareil élémentaire. Les autres remarques, présentées au n° 6, s'appliquent également, ici, *mutatis mutandis*.

13. Zone 1

Bandeau 1-1

L'appareil A.R.L 1 est parfois important, dans les États qui s'adonnent très tôt à l'architecture monumentale, mais il serait peu significatif de différencier les sociétés selon l'existence ou non de cet appareil, car sa présence peut correspondre à des activités d'ampleur et de portée fort inégales.

En revanche, la nature de l'appareil ecclésial fournit un discriminant à retenir. D'un côté, on notera les AI où figure une Église de forme 1, c'est-à-dire une Église confondue avec l'État, comme dans les Temples-États. D'un autre côté, on rangera les AI où l'appareil ecclésial est d'une autre forme.

Dans les deux cas, il s'agit évidemment d'AI embryonnaires, puisque l'appareil ecclésial monopolise pratiquement tout le travail idéologique, spécialisé hors les communautés primaires.

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. AI embryonnaire (<i>avec</i> ÉGL 1)2. AI embryonnaire (<i>sans</i> ÉGL 1) |
|---|

Bandeau 1-2

Les AI embryonnaires des deux variétés déjà notées peuvent s'étoffer de quelques rares éléments nouveaux, mais aucun de ces éléments n'est assez important, à ce stade de développement et à *l'échelle* de représentation propre à la présente recherche, pour offrir un discriminant majeur.

14. Zone 2

Bandeau 2-1

Pour bien apprécier les possibilités ouvertes, ici, il convient de ne pas *surestimer certaines occurrences rares*. Ainsi, l'élément Église 6 qui se distingue d'Église 3 par le fait qu'une Église, jadis incorporée dans l'AE, en a été expulsée, est une possibilité qui a été retenue, parce qu'aucun argument, tiré de la logique de la production ou des vecteurs disponibles, ne permettait de la disqualifier, mais dont je ne connais aucun exemple historique en ce bandeau. De son côté, l'élément Assistance 2 qui est, pour l'essentiel, un corollaire de l'accumulation primitive du capital (chapitre 9, n° 35), n'est pas illustrable par de nombreux exemples, avant que s'établisse, en Europe occidentale, la transmission imprimée (qui relève du bandeau 2-2), c'est-à-dire avant la fin du XV^e siècle ; on peut toutefois en trouver des traces en Italie ou en Flandre, sinon en Angleterre et en France. Enfin, l'élément Recherche 1 (même s'il existe quelques exemples de sociétés savantes, en Chine ou dans l'aire islamique, avant que l'imprimerie soit disponible) ne se multiplie qu'au bénéfice des commodités nouvelles que le livre lui procure. Donc, le bandeau 2-1 annonce et prépare un foisonnement qui devient vraiment significatif dans le bandeau suivant.

Ceci posé, aucun des éléments, fréquemment présents dans le bandeau 2-1, mais qui n'entrent pas tous, pour autant, dans la composition des AI, ne peut offrir, à lui *seul*, un discriminant très significatif. Si bien que l'on rencontre encore, ici, des AI embryonnaires qui peuvent être plus étoffés qu'en zone 1, mais demeurent néanmoins de portée modeste. Appareils embryonnaires, dont certains comprennent encore une Église 1.

Un véritable changement, *par l'effet conjugué de plusieurs éléments*, est rare dans le bandeau 2-1 et se manifeste plus clairement dans le bandeau 2-2, mieux vaut le définir à ce titre, sauf à noter que la nouvelle catégorie d'AI, qui va être ainsi définie, peut, *assez exceptionnellement*, prendre forme avant la diffusion de l'imprimerie et du livre.

Bandeau 2-2

Le changement annoncé répond à la question suivante : sous quelles conditions le corps des appareils idéologiques commence-t-il à prendre une certaine consistance *hors l'AE* ?

De ce point de vue, on peut noter plusieurs indices, repérables en diverses séries d'appareils :

— les formes ecclésiales 4, 5 et 6 — et parfois aussi la forme 3 — impliquent qu'une ou plusieurs des églises existantes *débordent* du territoire contrôlé par l'État ; la portée concrète de ces débordements peut être très variable, mais leur existence suggère une activité idéologique, non enclose dans le seul champ des préoccupations de l'État local ;

— l'existence d'une activité idéologique marchande échappe à la tutelle directe de l'État, sinon à son contrôle ; elle se manifeste avec les éléments A.R.L 2, Juridico-judiciaire de forme 2 (voir chap. 4, n° 14), Édition 2 et, même, avec les éléments scolaires de forme 1 ou, surtout, 2 ;

— la diversification des activités intellectuelles, plus ou moins dégagées des préoccupations étatiques, se repère aux éléments scolaires et éditoriaux, déjà notés, ainsi qu'à la formation de l'élément Recherche 1.

Il n'est pas indispensable que l'ensemble des indices qui viennent d'être relevés soient tous arrivés à maturité pour que le changement soit acquis, d'autant que celui-ci s'opère graduellement. Il suffit que *la plupart* d'entre eux soient établis, y compris la rupture du lien exclusif entre l'État et l'appareil ecclésial, pour que l'on soit en présence d'une nouvelle catégorie d'AI que l'on dira *religieux*. Le chapitre 14 justifie cette dénomination.

Si la maturation de ces éléments nouveaux tarde et si leur conjonction demeure insuffisante, on demeure en présence d'AI embryonnaires, mais en tout état de cause, aucun de ceux-ci ne comporte plus cette confusion de l'État et d'une église qu'exprime la forme Église 1. En effet, il n'est, à ma connaissance, aucun exemple historique d'État-Église ayant survécu, comme tel, dans une société où l'imprimerie diffuse ses publications.

L'apparition d'une première forme de l'appareil de contrôle idéologique, en certaines des sociétés concernées par le bandeau 2-2, pourrait conduire à faire jouer, dès à présent, un nouveau discriminant qui expliciterait la portée de la question : « contrôler ou laisser dire ? » dont on a déjà souligné l'importance (chap. 11, n° 41). Mais les formes que prend le contrôle idéologique exercé par un appareil spécialisé et non plus par une église, demeurent de faible conséquence, à ce stade précoce, pour ce qui est de la structuration générale de l'AI. Ce discriminant deviendra majeur, il ne l'est pas encore.

En résumé, *pour l'ensemble de la zone 2*, on retiendra :

<p>Bandeau 2-1</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. AI embryonnaires (<i>avec</i> ÉGL 1) 2. AI embryonnaires (<i>sans</i> ÉGL 1)
<p>Bandeau 2-2</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. AI embryonnaires (<i>sans</i> ÉGL 1) 2. AI religieux (si $\text{ÉGL} \geq 3$ et si <i>plusieurs</i> des éléments JUR 2/ AR.L 2/ÉDIT 2/SCOL 2/REC 1 sont effectivement développés)

et l'on négligera, de ce fait, la formation — très rare — d'un AI religieux, dès le bandeau 2-1.

15. Zone 3

Bandeau 3-1

Désormais, il n'est plus trace d'AI embryonnaires : toutes les combinaisons possibles, en ce bandeau, dépassent, en effet, le seuil qui définit les AI religieux.

On ne peut considérer la présence des éléments Publicité et Entreprise comme un discriminant, car elle est inhérente à la logique de VE, même s'il faut du temps pour qu'elle s'affirme. En revanche, on doit prêter attention à trois changements particulièrement significatifs, dans le foisonnement général des appareils idéologiques élémentaires :

— la scolarisation qui se généralise : en de nombreuses sociétés la transition de Écoles 2 à écoles 3 est un mouvement d'allure irrégulière, mais non coupé de discontinuités ;

— la presse qui se répand : embryonnaire, dans la forme Édition 2, elle s'épanouit avec Édition 3 ;

— les associations qui prolifèrent (Associations 2).

Ces trois mouvements ne sont pas entièrement solidaires et l'on pourrait donc introduire des distinctions fines, selon leur avancement relatif. Mais, à l'échelle globale qui est ici la nôtre, il suffit d'observer leur approximative corrélation et de noter que École ≥ 2 joint à Association 2 et à Édition 3 fait franchir à l'AI un nouveau seuil. La nouvelle catégorie d'AI que l'on observe, passé ce seuil, pourrait être désignée en mettant l'accent sur l'épaississement de la société civile, sur

l'extension des associations représentatives, sur l'élargissement du débat social que la presse et l'école autorisent. Mais, comme on retrouvera ces diverses caractéristiques en étudiant d'autres aspects des sociétés où ce nouvel AI est établi, il paraît plus expédient de le dénommer *scolaire*, pour marquer sa principale caractéristique purement idéologique.

Une étude plus détaillée que celle-ci aurait à noter que l'AI scolaire peut être plus ou moins émancipé de la tutelle étatique, selon le rôle des églises ou de l'éventuel appareil de contrôle idéologique. Je ne retiendrai cependant pas de nouvelle distinction à ce titre, car, en règle très générale, les sociétés auxquelles correspond le bandeau 3-1 ne sont pas encore dégagées des anciennes traditions du contrôle idéologique et ne sont pas encore engagées dans la brutale reprise de contrôle qui va se dessiner ci-après : elles sont le siège d'une contradiction spécifique, la conquête de la liberté d'expression.

Donc, je retiens :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. AI religieux 2. AI scolaires (si SCOL \geq 2, ASSO 2 et ÉDIT 3) |
|--|

Bandeau 3-2

Les deux catégories d'AI qui viennent d'être distinguées demeurent possibles, ici également, encore que les AI religieux soient rares, à l'époque de la radio et du cinéma, sauf dans les sociétés dépendantes (voir annexe 2).

Un nouveau discriminant est à noter : la conjonction des éléments ASSO 3 et IDÉO 3 caractérise les AI *gouvernés*, c'est-à-dire soumis, *de par leur structure même*, à une étroite tutelle étatique, dont les leviers peuvent d'ailleurs être variables (parti unique, néo-corporatisme, prohibition des associations, etc.).

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. AI religieux 2. AI scolaires (voir <i>supra</i>) 3. AI gouvernés (ASSO 3 et IDÉO 3) |
|--|

16. Zone 4

Bandeau 4-1

Si l'on s'en tient aux discriminants définis pour la zone 3, on peut distinguer, ici également, des AI scolaires et des AI gouvernés, cependant qu'il n'y a plus place pour des AI religieux.

Les autres distinctions, qu'il serait nécessaire de souligner et de détailler pour les besoins d'études plus fines, peuvent, sans dommage, demeurer implicites. Le développement de la radio, du cinéma et de la télévision est exprimé par les vecteurs qui définissent les bandeaux. L'existence et le rôle des éléments Publicité ou Entreprises résulte de la FE à laquelle l'AI est associé.

On s'en tiendra, donc, à :

1. AI scolaires
2. AI gouvernés

17. Résultats

[Retour à la table des annexes](#)

TABLEAU 5						
CLASSE DES APPAREILS IDEOLOGIQUES						
		Embryon- naires		Religieux	Scolaires	Gouvernés
Zone 1						
Logique de Vu		1	2			
Zone 2						
Logique VU-VE	tradition écrite	3	4			
	transmission imprimée		4 bis	5		
Zone 3						
Logique de VE	transmission imprimée			6	7	
	transmission par médias spécialisés ou par télé- vision			6 bis	7 bis	8
Zone 4						
Logique VE-VD					9	10

Les remarques présentées sous le n° 11 s'appliquent, ici, *mutatis mutandis*. Le tableau 5 récapitule les résultats acquis, par classes d'AI et par zones (ou logiques de la production). Pour les zones 2 et 3, où la nature des vecteurs disponibles introduit de nouvelles distinctions, celles-ci sont mises en évidence. Chaque AI reçoit un numéro distinctif. Les bis marquent des variantes enrichies.

Les traits verticaux pointillés séparent les AI *avec* Église 1 (n^{os} 1 et 3) des AI *sans* Église 1 (n^{os} 2, 4 et 4 bis).

§ 4. SYSTEMES AE + AI

18. Méthode

Le système formé par l'AE et l'AI, *coexistant dans une même société*, a une signification que le chapitre 14 analyse. L'objet du présent § est de définir les systèmes AE + AI effectivement aptes à coexister dans une société donnée.

À cette fin, le tableau 6 rapproche les résultats récapitulés aux tableaux 4 et 5 ci-dessus. Les AI dotés d'un numéro bis y sont confondus avec les AI de même numéro, puisqu'ils possèdent des propriétés analogues. Le tableau 6 élimine toutes les cases correspondant à des combinaisons *impossibles*, parce que l'AE et l'AI, définis, respectivement, en tête de ligne et en tête de colonne, *ne relèvent pas de la même zone*. Il élimine également diverses autres cases, pour des raisons que justifient les notes placées à la suite du tableau.

19. Systèmes A = AE + AI

Voir tableau 6 ci-après.

[Retour à la table des annexes](#)

TABLEAU 6
Appareils idéologiques

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	●	●	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
2	●	●	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
3	⊗	⊗	●	●	⊗ ^a	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
4	⊗	⊗	●	●	●	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
5	⊗	⊗	⊗ ^b	●	●	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
6	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	●	●	●	⊗	⊗
7	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	●	●	●	⊗	⊗
8	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	●	●	●	⊗	⊗
9	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	●	●	●	⊗	⊗
10	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	●	●
11	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	●	●
12	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗ ^c	●
13	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗ ^c	●

LEGENDE



Combinaison exclue (zones différentes)



Combinaisons exclues (voir notes ci-après).



Combinaisons à retenir

Notes

- a. Voir n^{os} 8 et 14 ci-dessus : la conjonction d'un AI 5 et d'un AE 3 est extrêmement improbable, quels que soient les éléments, choisis parmi JUR, A.R.L, ÉDIT, SCOL et REC, que l'on retienne pour repérer ledit AI.
- b. L'AI 3 implique Église 1 ; l'AE 5 requiert un développement de divers éléments (F, JUR et LOC) non compatible avec le système de l'Église-État (voir n^o 8)
- c. Les sociétés à FE étatiques-socialistes, qui se sont jusqu'à présent doté d'un AE *planificateur* l'ont toujours associé à un AI *gouverné*

Annexe 2

Appareils et projections

§ 1. PRESENTATION

[Retour à la table des annexes](#)

1. La présente annexe met en lumière les déformations que les AE et les AI des pays dépendants subissent, du fait de leur dépendance. Elle anticipe sur des résultats qui seront établis par le volume consacré aux systèmes mondiaux et elle met en œuvre, à cette fin, les indications données aux tableaux 6 à 21 des chapitres 3 à 11 ci-dessus. Les fiches 19 à 21 du tome 1 permettent néanmoins de situer les développements qui vont suivre.

Aucune société ne constitue un ensemble clos et fini. En toute époque, toute société fait partie d'un certain *système mondial*, de forme variable. Dans le système mondial auquel elle appartient, toute société exerce et subit des influences diverses et de portée fort inégale. L'étude de ces influences réciproques donnera un relief particulier à celles qui établissent, entre les sociétés d'un même système mondial, une dissymétrie structurelle, profonde et durable : les « projections », déjà notées, sont un effet de telles dissymétries.

Réduites à leur plus simple expression, ces dissymétries s'analysent comme la mise en dépendance d'une société *faible* par une société *forte*. Les adjectifs faible et forte sont utilisés, ici, pour qualifier les deux sociétés qui sont, schématiquement, aux deux pôles d'une relation de dépendance : la société forte domine, la société faible est dominée. Sociétés fortes, sociétés faibles doivent être entendues comme ces expressions des chimistes qui distinguaient naguère acides forts et acides faibles. Aucune appréciation politique ou ethnique n'est impliquée

par l'usage de ces deux adjectifs, même si l'étude d'ensemble des systèmes mondiaux et des stratégies de classes ou de nations, qui peuvent s'y déployer, nous conduira évidemment à prendre parti : mais, ici, toute prise de parti est suspendue, l'intelligence des structures sociales est le seul enjeu.

Les dissymétries, génératrices de dépendance et, pour ce qui nous intéresse présentement, provocatrices de projections, peuvent être réduites à trois types, selon les sociétés qui les subissent et à trois autres types, selon les sociétés qui les activent et en bénéficient :

- dissymétries *subies* par des sociétés
 - soumises à la logique de VU ou de « zone 1 »
 - soumises à la logique de la transition VU-VE ou de « zone 2 »
 - soumises à la logique de VE ou de « zone 3 »

- dissymétries *activées* par des sociétés
 - soumises à la logique de la transition VU-VE ou de « zone 2 »
 - soumises à la logique de VE ou de « zone 3 »
 - soumises à la logique de la transition VE-VD ou de « zone 4 ».

L'étude des systèmes mondiaux montrera que les dissymétries essentielles sinon les seules — correspondent à une situation où une société d'une zone donnée influence une société d'une zone *inférieure*, jusqu'à la placer en situation de dépendance. Concrètement, cela correspond à six éventualités que l'on peut définir — comme dans les tableaux précités — en énonçant successivement la zone de développement atteinte par la société dominante et la zone où se trouve la société dépendante.

Les projections 2/1, exercées par des sociétés marchandes puissantes sur d'autres sociétés encore confinées dans la logique de VU, supposent plus qu'un commerce superficiel. L'expansion islamique, de l'Espagne à l'Asie centrale, la découverte et la première colonisation partielle des Amériques, de l'Afrique, etc., l'évangélisation et, parfois, la réduction au servage des Slaves, des Magyars, des Irlandais, etc., en sont diverses manifestations concrètes.

Les projections 3/1 prennent parfois la suite des précédentes. Elles sont le fait des sociétés où le capitalisme s'épanouit, ce qui donne une dimension nouvelle à leurs poussées coloniales. Encore faut-il, pour qu'il y ait projection 3/1, que ces colonisations aient pour objet des sociétés archaïques, demeurées sous la logique de VU. La pénétration profonde de l'Afrique et de l'Asie, au XIX^e siècle, en fournit maints exemples ; la conquête du Far West américain ou de la Sibérie ressortit, peu ou prou, au même cas de figure.

Les projections 3/2 correspondent à la colonisation, par des sociétés capitalistes, de régions déjà plus développées, où l'échange marchand est déjà

enraciné dans les structures économiques locales, c'est-à-dire de régions où la logique VU-VE a déjà mûri, localement. Il y a également projection 3/2 si la colonisation se dilue en formes politiquement atténuées : semi-colonisation partagée entre plusieurs puissances dominantes, protectorats, zones d'influence privilégiée, etc. Une bonne part de l'influence exercée par les nations européennes en Amérique latine, en Chine, en Perse et en maintes régions de l'Islam, au cours du XIX^e siècle, ressortit à ce modèle ; l'empire des Britanniques sur leurs futurs dominions est souvent aussi du même type.

Les projections 4/1 sont nettement plus rares. Comme toutes les projections émanées d'une puissance de la zone 4, elles ont une signification ambivalente : elles peuvent être le fait d'une société capitaliste exerçant une influence coloniale ou surtout impérialiste et néo-colonialiste ; elles peuvent également être le fait d'une société étatique-socialiste exerçant une « influence de grande puissance » dont l'analyse montrera la spécificité (t. 1, n° 102). Pour qu'il y ait projection 4/1, il faut qu'à l'autre pôle, la société dominée soit encore soumise à la logique de VU. C'est dire que les exemples en sont rares et, surtout, fugaces : le colonialisme classique (3/1) laissait survivre assez durablement la logique locale de la production ; le néo-colonialisme (4/1) et, d'autre manière, la domination étatique-socialiste, bousculent plus vite et plus profondément les archaïsmes survivants. Seules les régions les plus reculées de l'Afrique et de l'Asie centrale et quelques zones limitées d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est sont — ou ont été — soumises, en ce siècle, à des projections 4/1.

Les projections 4/2 sont plus fréquentes ; elles concernent, par exemple, le Moyen-Orient des déserts pétroliers ou les sociétés à FE étatiques-socialistes du tiers monde.

Les projections 4/3, enfin, caractérisent la situation des centres secondaires du capitalisme, tels l'Iran ou le Brésil actuels, centres dont il est d'autres exemples, de moindre ampleur, en Afrique et en Asie du Sud et du Sud-Est.

Les exemples donnés, pour illustrer les six configurations qui viennent d'être présentées ne sont nullement exhaustifs.

§ 2. DONNEES

2. La capacité des diverses sociétés dépendantes de former un AE et un AI est soumise à deux séries de conditions :

— d'une part, comme toutes les sociétés ayant atteint une certaine zone de développement, elles disposent, potentiellement, d'une gamme d'appareils élémentaires correspondant à cette zone ; en d'autres termes, les données

rassemblées aux tableaux 2 et 3 de l'annexe 1 s'appliquent également, ici, zone par zone ;

— d'autre part, en fonction des projections qui les intéressent, ces sociétés peuvent voir de nouvelles possibilités s'ouvrir à elles, tandis qu'à l'inverse certaines possibilités qui leur auraient été normalement ouvertes, du fait de leur développement, leur sont fermées, du fait de leur dépendance.

Dans l'analyse ci-après, on fera référence aux données des tableaux 2 et 3 de l'annexe 1 ainsi qu'aux projections, regroupées par zones, dans les tableaux 1 et 2 ci-après. Quant aux possibilités inhibées par les effets de dépendance, elles seront précisées, autant que de besoin, au fil de l'analyse. Les abréviations utilisées sont celles de l'annexe 1.

[Retour à la table des annexes](#)

TABLEAU 1													
APPAREILS ETATIQUES RESULTANT DES PROJECTIONS													
	N	A	F	LOC	ECO	IDEO	EGL	JUR	SCOL	AR.L	ASSO	REC	EDI
Projections 2/1		2c 3b 4a 4b	2		2		4	2			1		
Projections 3/1				2a		1	4						
Projections 4/1	2B	5b	(3)	2a						3			
Projections 3/2	3A 3B	5a 5b	3	2a 2b		2		3		(3)			
Projections 4/2			4	2a 2b	3 4	3		3		3 4	3		3 4
Projections 4/3			5		4					4		3	

[Retour à la table des annexes](#)

TABLEAU 2										
APPAREILS IDEOLOGIQUES RESULTANT DES PROJECTIONS										
	IDÉO	ÉGL	JUR	SCOL	AR.L	ASSO	REC	ÉDI	PUB	ENT
Projections 2/1		4 5	2			1		2		
Projections 3/1	1	4			2					
Projections 4/1		6			3					
Projections 3/2	2		3		(3)	2				
Projections 4/2	3		3		3 4	3	2	3 4	+	+
Projections 4/3					4		3			

3. Méthode

En principe, les AE et les AI des sociétés dépendantes sont des *variantes* des AE et des AI déjà étudiés par l'annexe 1. Mais ce sont des variantes déformées et déséquilibrées.

Variantes déformées. Dans une société indépendante, c'est le pouvoir d'État, propre à cette société, qui contrôle l'AE et qui exerce une tutelle, d'intensité variable, sur l'AI ; c'est également sur le marché, local ou national, que les appareils idéologiques élémentaires, à vocation marchande, trouvent leurs débouchés, même si le marché mondial joue parfois un rôle non négligeable, en position acheteur ou vendeur. Dans une société dépendante, il n'en va plus de même. L'AE est toujours soumis à un pouvoir d'État, mais ce pouvoir peut être celui de la puissance colonisatrice ou tutélaire, avec ou sans l'écran d'un pouvoir local dûment agencé ; ce peut être également un pouvoir d'État local (propre à la société dépendante), mais un pouvoir faible ou indirectement asservi, selon des modalités dont l'étude des systèmes mondiaux rendra compte. Dès lors, l'AI est, lui aussi, contrôlé ou influencé par ce pouvoir d'État plus ou moins déformé ; et, dans la mesure où cet AI est tourné vers le marché, c'est également à un canton

particulier du marché mondial qu'il a affaire (zone soumise à la puissance coloniale ou tutélaire, chasses gardées, etc.). Dans ces conditions, l'AE et l'AI sont nécessairement déformés, ils sont plus ou moins *décentrés*, quant au pouvoir et au marché de référence et, en certaines de leurs parties, ils sont plus ou moins inhibés ou déviés.

Variantes déséquilibrées. À ces déviations et à ces inhibitions s'ajoutent les effets « positifs » des projections qui greffent sur l'AE et sur l'AI des éléments correspondant à un stade de développement supérieur à celui que la société dépendante a atteint par elle-même.

Seule l'étude concrète des AE et des AI propres aux diverses sociétés dépendantes pourrait rendre compte, en tous leurs aspects, de ces déformations et de ces déséquilibres. Au niveau de généralité où doit se tenir la présente recherche, on ne peut formuler, à cet égard, que des observations de portée très générale.

— *Première observation*, valable, à des degrés divers, pour toutes les sociétés dépendantes : certaines tendances communes s'y font jour, que l'on peut esquisser comme suit. Le *noyau* de l'appareil d'État se situe quelque part sur la ligne : reflet du noyau étatique de la puissance dominante ; noyau local réel, asservi à la puissance dominante par des liens spécifiques ; noyau local d'apparence autonome, mais soumis à tutelle indirecte ; noyau local autonome. *L'armée* et les *finances*, ainsi que les éventuels éléments d'appareil *économique* sont généralement contrôlés de l'extérieur, dans la même mesure que le noyau étatique local. Enfin, il y a dédoublement fréquent de certains autres appareils élémentaires : justice, églises, écoles, etc. Toutes ces caractéristiques apparaîtront clairement lorsque la situation politique et idéologique d'ensemble, des sociétés dominées, pourra être examinée. Mais *on en fera abstraction, ici*, pour concentrer toute l'attention sur la structure des AE et des AI, sans prendre garde, pour l'instant, au(x) pouvoir(s) d'État dont ils relèvent.

— *Seconde observation.* Par ce schématisme délibéré — qui ne nous interdira pas de réintroduire, en temps utile, toutes les nuances provisoirement perdues — on s'emploiera, ci-après, à reconnaître la forme propre des AE et des AI, en tant que variantes des types déjà reconnus par l'annexe 1. À cette fin, on examinera successivement les AE, puis les AI, *en progressant d'une zone dominée à l'autre*. Ainsi, par exemple, on partira de la zone 1 (logique de VU) dont on sait quels AE et quels AI peuvent s'y former et l'on observera les effets qui peuvent résulter des diverses projections dont cette zone peut être l'objet.

§ 3. APPAREILS D'ETAT

4. Zone 1

Hors projections, la zone 1 se caractérise par deux types d'AE : embryonnaires et militaires (annexe 1, n° 7). Les diverses projections, applicables à la zone 1, impliquent toujours l'existence d'une armée permanente, *importée ou levée sur place*, ce qui exclut tout AE embryonnaire.

Les AE militaires peuvent être enrichis, de diverses manières, par les projections 2/1 et 3/1, si bien qu'ils constituent les variantes *dépendantes* des AE 2 et 4 (annexe 1, n° 11). De leur côté, les projections 4/1 — qui s'appliquent, il est vrai, en d'assez rares occurrences et pour des transitions assez courtes à des sociétés primitives ou faiblement servagistes (FE 1 ou 6) — ne semblent pouvoir conduire qu'à une variante de l'AE 4 militaire, faiblement enrichie d'ajouts hétéroclites.

Projections 2/1 et 3/1	variantes dépendantes des AE militaires 2 et 4
Projections 4/1	variantes dépendantes de l'AE militaire 4

5. Zone 2

Hors projections, la zone 2 se caractérise par trois types d'AE embryonnaires, militaires et bureaucratiques (annexe 1, n° 8) et, comme précédemment, les diverses projections éliminent, ici, toute possibilité d'AE embryonnaire.

Avec les projections 3/2, les AE bureaucratiques peuvent être enrichis et, toujours en variantes dépendantes, ils peuvent correspondre aux types 5, 6 et 7 (annexe 1, n° 11), d'autant que, selon un agencement convenable pour la puissance impériale, l'AE est soit centralisé, soit doté d'une certaine autonomie locale (l'organisation des Indes britanniques ressortit à ce dernier cas, par exemple).

Les mêmes possibilités sont ouvertes avec les projections 4/2 qui n'autorisent pas la formation éventuelle d'AE financiers 8 ou 9, faute de pouvoir se doter d'un élément financier de type 4.

Projections 3/2	variantes dépendantes de l'AE militaire 4 et des AE bureaucratiques 5, 6 et 7
Projections 4/2	idem

6. Zone 3

On atteint, ici, une situation où le développement propre d'une société et l'influence majeure qu'il subit, par l'effet de puissances impérialistes ou étatiques-socialistes, deviennent de moins en moins discernables : c'est l'Europe du Sud « entraînée » par l'Europe du Nord, au cours des dernières décennies, c'est le Brésil sous l'influence américaine, c'est l'Europe de l'Est, placée dans l'orbite soviétique. Non sans variantes locales, toutes les formes d'AE des zones 3 et 4 deviennent, en principe, accessibles.

Projections 4/3

variantes plus ou moins dépendantes des AE bureaucratiques 6 et 7, des AE financiers 8 à 11 et des AE planificateurs 12 et 13

7. Résultats

Seules des études plus fines, adaptant la recherche aux particularités de sociétés ou de groupes de sociétés, examinées en leur détail, permettraient éventuellement de décider si de nouveaux discriminants sont à retenir.

Si l'on s'en tient, comme ici, aux observations les plus générales, il apparaît que les projections ont pour effet

— comme on l'a noté au n° 3, de déformer et de déséquilibrer, plus ou moins, les AE,

— de doter les sociétés considérées d'AE correspondant, en principe, à leur propre zone ou à la zone suivante ; dans le premier cas, il s'agit, en général, d'AE gonflés d'éléments adventices, dans le second cas d'AE n'atteignant pas une maturité comparable à celle des AE propres aux pays dominants.

On souligne ces deux traits en notant qu'il s'agit toujours de *variantes dépendantes*, donc de variantes distinctes des AE étudiés par l'annexe 1.

[Retour à la table des annexes](#)

TABLEAU 3					
CLASSE DES APPAREILS D'ÉTAT					
	Embryon- naires	Militaires	Bureau- cratiques	financiers	Planifica- teurs
Zone 1 Logique de VU Projections 2/1 et 3/1		2* 4*			
Projection 4/1		4*			
Zone 2 Logique VU-VE Projections 3/2		4*	5* 6* 7*		
Projections 4/2		4*	5* 6* 7*		
Zone 3 Logique de VE Projections 4/3			6* 7*	8* 9* 10* 11*	12* 13*
Les astérisques rappellent qu'il s'agit de variantes dépendantes. Les pointillés verticaux séparent les AE centralisés (à gauche, n ^{os} pairs) des AE décentralisés (à droite, n ^{os} impairs).					

Le tableau 3 (dont la forme est analogue à celle du tableau 4 de l'annexe 1, sauf à détailler les projections considérées) récapitule ci-avant les résultats obtenus.

§ 4. APPAREILS IDEOLOGIQUES

8. Zone 1

Hors projections, la zone 1 comporte deux types distincts d'AI embryonnaires (avec ou sans Église 1). La forme de l'Église-État semble avoir été détruite, partout où elle existait, dès les premières formes de colonisation, mais elle semble aussi s'être parfois reconstituée, à frais nouveaux, si, du moins, la « république » des jésuites du Paraguay n'a pas été un exemple absolument isolé. Cependant, il est vraisemblable qu'en maintes sociétés, dès les projections 2/1 les AI embryonnaires aient été plus souvent des variantes des AI 3 et 4, plutôt que des AI 1 et 2, sans que l'on puisse exclure, *a priori*, ces dernières.

Toujours en projections 2/1, l'importation du livre peut également permettre la formation d'une variante de l'AI 4 bis (annexe 1, n° 14 et 17).

Les apports dus aux projections 3/1 ne semblent pas de nature à modifier substantiellement cette situation, sauf à éliminer les AI embryonnaires 1 et 3 : il n'est, en effet, aucun exemple d'Église-État ayant survécu dans l'aire coloniale du capitalisme industriel.

Avec les projections 4/1 qui impliquent généralement l'indépendance formelle des sociétés dépendantes ou, à tout le moins, un néo-colonialisme enclin à se donner des allures civilisatrices, il ne semble pas que l'AI embryonnaire 2 ait survécu, en aucun cas. Cependant, les possibilités nouvelles qui apparaissent ne doivent pas être surestimées : quelques missions ou un peu de radio ne font pas un AI « moderne ». Dans la situation très fugace qui correspond aux projections 4/1, l'AI demeure embryonnaire et semble s'apparenter, en variantes dépendantes, au type 4 (annexe 1, n° 14). En fait, il s'agit de sociétés appelées à se transformer très vite, jusqu'à atteindre *au moins* la zone 2, ce qui renvoie leur cas au n° suivant.

Projections 2/1	variantes dépendantes des AI embryonnaires 1 à 4 bis
Projections 3/1	variantes dépendantes des AI embryonnaires 2, 4 et 4 bis
Projections 4/1	variantes dépendantes des AI embryonnaires 4

9. Zone 2

Hors projections, la zone 2 se caractérise par divers AI embryonnaires et par un type d'AI religieux (annexe 1, n° 14).

Les éléments apportés par les projections 3/2 permettent l'enrichissement de l'AI religieux jusqu'à la forme 6 et peuvent même autoriser la constitution d'un modeste AI scolaire, voisin du type 7, cependant que la diffusion des médias moderne rend possibles les types 6 bis et 7 bis. Ainsi, par exemple, l'Algérie des années 1950 était dotée d'un AI de type 7 bis. Par contre les projections 3/2 excluent, comme ci-avant, les AI embryonnaires de type 3 (Église-État).

Avec les projections 4/2, les AI embryonnaires 4 et 4 bis disparaissent à leur tour, cependant que les diverses autres possibilités ouvertes en 3/2 demeurent actives. Qui plus est, les formes 6 bis et 7 bis s'enrichissent souvent de la télévision, cependant qu'une variante de l'AI 8 peut également se former : tel est, par exemple, le cas de l'Iran des années 1975.

Projections 3/2	variantes dépendantes des AI embryonnaires 4 et 4 bis, des AI religieux 5, 6 et 6 bis et des AI scolaires 7 et 7 bis
Projections 4/2	variantes dépendantes des AI religieux 5 6 et 6 bis, des AI scolaires 7 et 7 bis et de l'AI gouverné 8

10. Zone 3

Mutatis mutandis, les remarques formulées au n° 6 *supra* valent également ici.

Projections 4/3	variantes dépendantes des AI religieux 6 et 6 bis, des AI scolaires 7, 7 bis et 9 et des AI gouvernés 8 et 10
-----------------	---

11. Résultats

On peut étendre aux AI les remarques présentées au n° 7 ci-dessus.

Le tableau 4 récapitule les résultats acquis. Les astérisques rappellent qu'il s'agit de variantes dépendantes. Les pointillés verticaux séparent les AI embryonnaires *avec* Église 1 (à gauche, n^{os} impairs) de ceux qui sont dépourvus d'une telle église (à droite, n^{os} pairs).

[Retour à la table des annexes](#)

TABLEAU 4				
CLASSE DES APPAREILS IDEOLOGIQUES				
	Embryon- naires	religieux	scolaires	gouvernés
Zone 1 Logique de VU Projections 2/1	1 * 2 * 3 * 4 * 4 bis *			
Projections 3/1	2 * 4 * 4 bis *			
Projections 4/1	4 *			
Zone 2 Projections 3/2	4 * 4 bis *	5 * 6 * 6 bis *	7 * 7 bis *	
Projections 4/2		5 * 6 * 6 bis *	7 * 7 bis *	8 *
Zone 3 Projections 4/3		6 * 6 bis *	7 * 7 bis * 9 *	8 * 10 *

5. SYSTEMES AE + AI

12. Méthode

[Retour à la table des annexes](#)

TABLEAU 5

Appareils idéologiques

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2	●	●	●	●						
3										
4	●	●	●	●	●	●				
5				●	●	●	●	●		
6					●	●	●	●	●	●
7					●	●	●	●	●	●
8						●	●	●	●	●
9						●	●	●	●	●
10							●	●	●	●
11							●	●	●	●
12								●		●
13								●		●

Appareils d'État

LEGENDE

- Combinaison exclue (zones différentes)
- Combinaisons exclues (voir notes ci-après).
- Combinaisons à retenir

Les remarques présentées au n° 18 de l'annexe 1 s'appliquent également ici, sauf à préciser que l'élimination des *combinaisons impossibles* s'étend aux formes qui, le cas échéant, relèvent de la même zone, mais non de la même projection. Il est bien évident, en effet, que si un type d'AE et un type d'AI peuvent se former dans la même zone, mais *uniquement* par l'effet de projections différentes, leur combinaison est à exclure, parce que des projections différentes, par exemple 3/2 et 4/2, correspondent à *des situations et à des époques* tout à fait différentes, dont le n° 1 supra donne une idée et que l'étude des systèmes mondiaux explicitera plus amplement.

Outre les combinaisons impossibles, le tableau 5 élimine également diverses autres cases, pour des raisons que les notes justificatives explicitent :

- Notes*
- a.** Un AE embryonnaire (4) ne peut coexister avec un AI scolaire (7) ou gouverné (8), ne serait-ce que parce que ces derniers impliquent un appareil scolaire de type 2 ou supérieur, dont la formation requiert un AE plus puissant et dont l'existence conduit à un AE plus développé.
 - b.** Un AE bureaucratique (6 ou 7) implique un appareil scolaire de type 2 qu'un AI embryonnaire (4) ne peut inclure, même au bénéfice des Projections 4/1.
 - c.** Les projections 4/3 appliquées à des sociétés encore très faiblement capitalistes peuvent rendre tolérable l'existence d'un AI religieux (6) mais ce dernier devient très insuffisant si l'AE est de classe financière et de forme développée (10 et 11) ou planificatrice (12 et 13).
 - d.** Historiquement, il n'est pas d'exemple d'AE planificateur (12 et 13) qui ait coexisté avec un AI autre que gouverné, ce qui exclut les AI 7 et 9.

Annexe 3

Vue d'ensemble sur les Appareils

§ 1. DONNEES

1. Pour les sociétés qui connaissent, à un stade quelconque de leur histoire, un développement suffisamment *autonome*, l'annexe 1 décrit les AE disponibles (tableau 4) et les AI disponibles (tableau 5). Le tableau 6, enfin, fait apparaître les combinaisons AE + AI qui sont, alors, possibles.

La notion de « développement suffisamment autonome » sera explicitée par le volume relatif aux systèmes mondiaux (t. 1, n° 105). Les AE ou AI sont dits « disponibles » si le stade de développement considéré autorise leur formation.

Pour les sociétés qui connaissent, à un stade quelconque de leur histoire, une forte mise en *dépendance*, l'annexe 2 décrit les AE disponibles (tableau 3) et les AI disponibles (tableau 4). Le tableau 5 fait apparaître, en ce cas, les combinaisons AE + AI qui sont possibles. La notion de « forte mise en dépendance » sera analysée par le volume précité.

Au cours de son histoire singulière, une société donnée — ou les éléments d'abord épars qui sont amalgamés, pour constituer une société donnée ou, encore, les éléments d'abord unifiés qui sont éparpillés et dont une partie constitue une société donnée — peut passer une ou plusieurs fois, et dans un ordre de succession

quelconque, de l'un à l'autre des deux cas de figure auxquels sont, respectivement, consacrées les annexes 1 et 2. C'est dire que les résultats, analytiquement acquis par ces annexes, forment, *ensemble, la très vaste typologie des AE, des AI et des systèmes AE + AI, observables dans les diverses sociétés*. Pour mémoire, il est rappelé que l'expression « observables dans les diverses sociétés » est valable sous bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire dans la mesure où le découpage et les typologies des appareils élémentaires ainsi que leurs assemblages en AE et en AI subiront favorablement l'épreuve de la critique.

Dès lors, il convient de rassembler les résultats du tableau 6 de l'annexe 1 avec ceux du tableau 5 de l'annexe 2, pour faire apparaître clairement la typologie que l'on a obtenue. Ce sera l'objet du § 2. Ce regroupement fera apparaître 53 *systèmes AE + AI*, lesquels pourraient être démultipliés plus encore, soit par la prise en considération des *formes bis*, repérées par les annexes 1 et 2, soit par l'explicitation des *variantes dépendantes*, définies par l'annexe 2 et qui viennent parfois doubler des *variantes autonomes*, issues de l'annexe 1, soit, enfin, par prise en considération de typologies plus détaillées pour les appareils élémentaires ou de « catégories » plus fines pour les AE et les AI (voir chapitre 14, n° 50). Mais, à l'inverse, il est souhaitable, aussi, pour les besoins des recherches ultérieures, de resserrer la liste des systèmes AE + AI, en moins de 53 postes, pour autant que ce resserrément puisse laisser, aux nouveaux ensembles, une signification dépourvue de toute équivoque. Ce sera l'objet du § 3.

On aura noté que les objectifs assignés aux §§ 2 et 3 font uniquement référence aux systèmes AE + AI : ce sont là, en effet, des notions déjà très synthétiques, puisqu'elles regroupent des sous-ensembles, d'abord traités distinctement ; mais aussi des notions non équivoques, puisque chaque système désigne explicitement un AE et un AI, c'est-à-dire en chaque cas, une gamme d'appareils élémentaires combinables entre eux, gamme qui a été définie par les annexes 1 et 2.

§ 2. REGROUPEMENT

2. Le tableau 1 rassemble les données du tableau 6 de l'annexe 1 et du tableau 5 de l'annexe 2.
3. Les listes ci-après détaillent les combinaisons retenues, selon la zone ou logique de production) et, le cas échéant, selon le type de projection auxquels elles s'appliquent :

Zone 1. Logique de VU

- *Sans* projection (développement autonome)
 - AE 1 — AI 1 ou 2
 - AE 2 — AI ou 2
- Avec projection 2/1
 - AE 2 — AI 1/2/3 ou 4
 - AE 4 — AI 1/2/3 ou 4
- Avec projection 3/1
 - AE 2 — AI 2 ou 4
 - AE 4 — AI 2 ou 4
- Avec projection 4/1
 - AE 4 — AI 4

[Retour à la table des annexes](#)

TABLEAU 1
Appareils idéologiques

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	●	●	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
2	● ○	● ○	○	○	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
3	⊗	⊗	●	●	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
4	○	○	● ○	● ○	● ○	○	⊗	⊗	⊗	⊗
5	⊗	⊗	⊗	● ○	● ○	○	○	○	⊗	⊗
6	⊗	⊗	⊗	⊗	○	● ○	● ○	● ○	○	○
7	⊗	⊗	⊗	⊗	○	● ○	● ○	● ○	○	○
8	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	● ○	● ○	● ○	○	○
9	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	● ○	● ○	● ○	○	○
10	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	○	○	● ○	● ○
11	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	○	○	● ○	● ○
12	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	○	⊗	● ○
13	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	○	⊗	● ○

Appareils d'État

LEGENDE



Combinaison exclue (zones différentes)



Variantes autonomes



Variantes dépendantes

Zone 2. Logique VU-VE

— *Sans* projection (développement autonome)

AE 3 — AI 3 ou 4

AE 4 — AI 3/4 ou 5

AE 5 — AI 4 ou 5

— Avec projection 3/2

AE 4 — AI 4/5 ou 6

AE 5 — AI 4/5/6 ou 7

AE 6 — AI 5/6 ou 7

AE 7 — AI 5/6 ou 7

— Avec projection 4/2

AE 4 — AI 5 ou 6

AE 5 — AI 5/6/7 ou 8

AE 6 — AI 5/6/7 ou 8

AE 7 — AI 5/6/7 ou 8

Zone 3. Logique de VE

— *Sans* projection (développement autonome)

AE 6 — AI 6/7 ou 8

AE 7 — AI 6/7 ou 8

AE 8 — AI 6/7 ou 8

AE 9 — AI 6/7 ou 8

— Avec projection 4/3

AE 6 — AI 6/7/8/9 ou 10

AE 7 — AI 6/7/8/9 ou 10

AE 8 — AI 6/7/8/9 ou 10

AE 9 — AI 6/7/8/9 ou 10

AE 10 — AI 7/8/9 ou 10

AE 11 — AI 7/8/9 ou 10

AE 12 — AI 8 ou 10

AE 13 — AI 8 ou 10

Zone 4. Logique VE-VD

— *Sans* projection (développement autonome)

AE 10 — AI 9 ou 10

AE 11 — AI ou 10

AE 12 — AI 10

AE 13 — AI 10

§ 3. RESSERREMENT

4. Méthode

Parmi les critères dont le recouplement a permis de définir les diverses catégories d'AE et d'AI, il en est un qui peut être légitimement privilégié : c'est celui des *classes*, distinguées par les discriminants établis à l'annexe 1, tant du côté des AE que du côté des AI.

En effet, chaque classe fait directement référence au développement des appareils élémentaires, lequel développement renvoie, à son tour, à la logique dominant la production ou aux projections par lesquelles la puissance tutélaire court-circuite le développement local. De même, chaque classe implique un certain état des vecteurs. Naturellement, si l'on gomme les effets explicites des critères autres que la classe d'appartenance, on appauvrit la définition de chaque AE ou de chaque AI. Ainsi, la série des AE est réduite de 13 catégories à 5 seulement et la série des AI, de 10 à 4. Si, au lieu de considérer séparément les AE ou les AI, on s'attache à leurs combinaisons, c'est-à-dire aux systèmes AE + AI, récapitulés au § 2 ci-devant, le critère unique de la classe d'appartenance substitue aux 53 combinaisons recensées par le tableau 1 *supra*, 11 combinaisons distinctes, comme le montrera le tableau 2 ci-après.

Les vérifications auxquelles on procédera au tableau 3 établiront pourtant que la série réduite, ainsi obtenue, différencie suffisamment les combinaisons disponibles, par zones ou par projections.

5. Convention d'écriture

On désignera désormais par l'expression **appareil X**, dans laquelle X sera une lettre capitale comprise dans la série de A à K, chacune des 11 combinaisons concentrées, définies par le tableau 2, ci-après.

Chacune de ces combinaisons désigne un système AE + AI, dans lequel l'AE et l'AI sont uniquement définis par leur classe d'appartenance.

Cette convention d'écriture n'empêchera pas que l'on fasse directement référence aux AE ou AI, tels qu'ils ont été définis par les annexes 1 et 2, toutes les fois où le besoin s'en fera sentir.

6. Le tableau 2 transpose et contracte les résultats du tableau 1. On notera que les AI 7 et 9, qui font partie de la classe des AI scolaires, ont été rapprochés, de même que l'ont été, de leur côté, les AI 8 et 10, qui forment la classe des AI gouvernés.

Semblable rapprochement a été effectué pour les AE 1 et 3, de la classe des AE embryonnaires, et, enfin, pour les AE 2 et 4, de la classe des AE militaires. Hormis ces quatre cas, les autres rapprochements qui ont été opérés s'appliquent à des AE ou à des AI aux numéros consécutifs.

[Retour à la table des annexes](#)

TABLEAU 2
Appareils idéologiques

		EMBRYON.	RELIGIEUX	SCOLAIRES	GOUVERN.
		AI 1 A 4	AI 5 et 6	AI 7 et 9	AI 8 et 10
Appa- reils d'État	EMBRYON. AE 1 et 3	A	X	X	X
	MILITAIRES AE 2 et 4	B	C	X	X
	BUREAUC. AE 5 à 7	D	E	F	G
	FINANC. AE 8 à 11	X	H	I	J
	PLANIF. AE 12 et 13	X	X	X	K

LEGENDE

☒ Aucune combinaison du tableau 1 ne correspond à cette case.

A Désignation résumée de l'ensemble des systèmes AE + AI, correspondant à la case considérée.

7. Le tableau 3, faisant usage des données exploitées par les annexes 1 et 2, met les onze appareils définis au tableau 2 en rapport avec les zones et les projections correspondantes.

[Retour à la table des annexes](#)

TABLEAU 3
Systeme AE + AI

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	
Zone 1. Logique de VU	*	*										a
Zone 2. Logique VU-VE	*	*	*	*	*							
Zone 3. Logique de VE				*	*	*	*	*	*	*		
Zone 4. Logique VE-VD									*	*	*	
Projections 2/1		*										b
Projections 3/1		*										
Projections 4/1		*										
Projections 3/2		*	*	*	*	*						
Projections 4/2			*		*	*	*					
Projections 4/3					*	*	*	*	*	*	*	

LEGENDE

* Correspondance à venir

a. Variantes autonomes.
b. variantes dépendantes.

Annexe 4

Formations économiques et Appareils

§ 1. DONNEES

[Retour à la table des annexes](#)

1. Chaque société est dotée d'une certaine structure économique : l'une des FE définies par les chapitres 14 et 16 du tome 2. De même, chaque société est dotée d'un Appareil — c'est-à-dire d'un ensemble AE + AI — défini par l'annexe 3 ci-avant. La seule exception concerne les sociétés assises sur une FE 1 communautaire qui n'ont, généralement, ni AE ni AI, et qui seront négligées par la présente annexe.

Les FE, d'une part, et, d'autre part, les ensembles AE + AI ont été conçus séparément. Mais leurs définitions respectives font référence à des termes communs qui vont permettre de les rapprocher et de concevoir les systèmes « FE + AE + AI » ou « FE + Appareil ». Chacun de ces systèmes définit l'ensemble de l'infrastructure économique, politique et idéologique d'une société donnée.

Les termes communs auxquels les définitions des FE et des Appareils font référence sont les logiques de la production et les « projections ». Chaque FE détermine une certaine logique de la production (t. 2, n° 89), chaque ensemble AE + AI suppose une certaine logique de la production (annexe 3, tableau 3). Donc, une FE et un ensemble AE + AI ne peuvent coexister, en une même société, que par référence à une même logique de production : celle que produit la FE et qui conditionne l'existence de cet Appareil. Telle est, du moins, la première des liaisons qui peut être établie entre FE et Appareils. Mais cette première liaison est

perturbée par les effets de dépendance induits par le système mondial, effets que l'on analysera en étudiant les systèmes mondiaux, mais que l'on a anticipés, tant dans la présentation des structures économiques que dans l'examen des Appareils. Les perturbations, nées de la position dépendante où les divers systèmes mondiaux placent maintes sociétés, ont été évoquées comme des « projections ». Les sociétés dépendantes peuvent être projetées vers une logique de production différente de celle que leur structure propre déterminerait ; de même, elles peuvent être projetées vers des types d'AE ou d'AI différents de ceux que leurs capacités et leurs dynamismes propres leur permettraient d'édifier. Le tome 2 et le présent volume ont noté — sous réserve de justifications ultérieures — les effets de telles projections. L'ensemble des données requises pour la définition des systèmes « FE + Appareils » est donc disponible.

2. Plus précisément, on fera usage des données suivantes

a) Pour les sociétés auxquelles le système mondial où elles s'inscrivent laisse une suffisante latitude de développement autonome :

— la FE *se forme sous* une certaine logique de production (t. 2, tableau 12) et, *de par sa structure propre*, elle entretient une logique de production qui est généralement la même et qui, en tout cas, est toujours définissable (t. 2, tableau 15)

— l'ensemble AE + AI est conditionné par une certaine logique de production (annexe 3, tableau 3)

— une FE et un ensemble AE + AI ne sont *compatibles* (c'est-à-dire aptes à coexister en une même société) que s'ils ressortissent à la même logique de production

— le rapprochement qui vient d'être indiqué détermine la gamme des systèmes « FE + Appareil » théoriquement possible, mais un examen détaillé de cette gamme théorique fera apparaître diverses occurrences qui, pour des raisons à préciser cas par cas, doivent être éliminées : voir § 2.

b) Pour les sociétés que le système mondial où elles s'inscrivent place en position de dépendance :

— la FE est soumise à une certaine « projection » (t. 2, tableau 16)

— l'ensemble AE + AI est également soumis à une certaine « projection » (annexe 3, tableau 3)

— une FE et un ensemble AE + AI ne sont *compatibles* que s'ils ressortissent à la même « projection »

— le rapprochement ainsi indiqué détermine une gamme théorique où diverses éliminations, à justifier cas par cas, sont à effectuer, comme pour la catégorie précédente : voir § 2.

c) La « suffisante latitude de développement autonome » ou la « position de dépendance » qui distinguent les deux catégories fixées ci-dessus seront précisées lors de l'étude des systèmes mondiaux.

§ 2. ANALYSE

[Retour à la table des annexes](#)

TABLEAU I
LES SYSTEMES FE + APPAREIL
Appareils (AE + AI)

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
2	■	■	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
3	3	■	■	■	■	8	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
4	■	■	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
5	■	■	■	■	■	8	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
6	■	■	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
7	■	■	■	■	■	8	8	⊗	⊗	⊗	⊗
8	■	■	■	■	■	9	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
9	3	■	■	■	■	■	■	⊗	⊗	⊗	⊗
10	5	5	5	5	■	■	■	12	12	12	1
11	⊗	⊗	⊗	⊗	■	■	■	■	■	■	1
12	⊗	⊗	⊗	⊗	6	■	■	■	■	■	
13	⊗	⊗	⊗	⊗	7	7	7	7	■	■	1
14	■	■	■	■	■	10	10	⊗	⊗	⊗	⊗
15		■	■	11	11	11	11	⊗	⊗	⊗	⊗
16	4	4	4	4	■	■	■	■	■	■	1
17	4	4	4	4	■	■	■	■	■	■	■
18	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	2	2	■

Formations économiques

Suite

TABLEAU 1
LES SYSTEMES FE + APPAREIL

LEGENDE

Combinaisons exclues (voir données).



Combinaisons exclues—se reporter aux notes données dans le texte.



Combinaison à retenir.

RAPPEL POUR L'INTELLIGENCE DU TABLEAU 1 CI-AVANT

FE 2 — tribulaire	Appareil A	AE embryonnaire/ AI embryonnaire
FE 3 — tribulaire-marchande	Appareil B	AE militaire/ AI embryonnaire/
FE 4 — antique	Appareil C	AE militaire/ AI religieux
FE 5 — esclavagiste	Appareil D	AE bureaucratique/ AI embryonnaire
FE 6 — servagiste	Appareil E	AE bureaucratique/ AI religieux
FE 7 — servagiste-marchande	Appareil F	AE bureaucratique/ AI scolaire
FE 8 — capitaliste-marchande	Appareil G	AE bureaucratique/ AI gouverné
FE 9 — domaniale-marchande	Appareil H	AE financier/ AI religieux
FE 10 — domaniale-capitaliste	Appareil I	AE financier/ AI scolaire
FE 11 — capitaliste	Appareil J	AE financier/ AI gouverné
FE 12 — capitaliste-monopoliste	Appareil K	AE planificateur/ AI gouverné
FE 13 — étatique-monopoliste		
FE 14 — marchande simple		
FE 15 — « coloniale »		
FE 16 — domaniale-étatique-capitaliste		
FE 17 — de transition étatique-socialiste		
FE 18 — étatique-socialiste		

3. Les données rappelées au n° 2 ont permis d'établir le tableau 1 ci-après. En tête des colonnes figurent les Appareils (ou ensembles AE + AI) définis par les lettres, de A à K, qui les identifient à l'annexe 3. En tête des lignes sont inscrites les FE, définies au tome 2, hormis la FE 1, exclue de la présente recherche. Les cases qui sont barrées correspondent aux diverses occurrences où aucune logique de production, ni aucune « projection » ne rend compatibles la FE et l'Appareil de référence.

Les cases non barrées déterminent, donc, l'ensemble des systèmes « FE + Appareil » théoriquement possibles. Mais un certain nombre de ces cases, repérées par des appels de note, sont à éliminer, pour des raisons qui vont être détaillées ci-après et qui relèvent, toutes, de l'observation suivante. Les rapprochements et les sélections, opérés à partir des logiques de production et des « projections », sont des opérations massives. En effet, chacune de ces logiques ou de ces « projections » intéresse tout un paquet de FE ou d'appareils. Lorsque intervient, ensuite, le rapprochement *terme à terme*, de chaque FE singulière et de chaque Appareil particulier, des incompatibilités, imperceptibles dans la première opération massive, deviennent à leur tour perceptibles. En voici les justifications :

a) *Exclusions résultant des caractères spécifiques de la FE ou de l'Appareil :*

1. L'Appareil K est, par nature, réservé aux FE 18 et à celles des FE 17 dont la transition est déjà fort avancée.
430 ANNEXES
2. Réciproquement, il n'est pas d'exemple qu'une FE 18 ait pu se passer d'un appareil K.

b) *Exclusions résultant d'un insuffisant développement de l'Appareil, au regard des besoins de la FE :*

3. Les sociétés dotées d'une FE 3 ou 9 ont toujours le moyen et le besoin de se donner une armée permanente, ce qui exclut l'Appareil A.
4. Les rares FE 17 où la transmission étatique-socialiste s'opère, à partir d'une structure économique rudimentaire (encore soumise, pour l'essentiel à la logique de VU ou aux balbutiements de la transition VU-VE), s'équipent néanmoins d'un AE de classe bureaucratique. Les FE 16, où un élément de capitalisme d'État (MP 12) s'établit dans une FE presque aussi primitive, font de même, pour ce qui est de l'AE. Dans les deux cas, cette exigence minimale, quant à la nature de l'AE, résulte des missions imparties à l'État, par son intervention même dans la FE, quoique ces missions soient en l'un et l'autre cas orientées très différemment.
5. Les FE 10 sont déjà profondément marquées par le MP capitaliste qui s'étend en leur sein, et ne peuvent se contenter d'un AI encore embryonnaire. L'Appareil E correspond à leurs besoins minimaux.
6. Ne serait-ce que pour la qualification de la main-d'œuvre, les FE 12 ont besoin d'un AI qui soit de classe scolaire (ou gouvernée), ce qui exclut l'Appareil E.

7. Il n'est pas d'exemple qu'une FE 13 — formée au plus tôt au cours des années 1930 — n'ait été dotée d'un AE financier et d'un AI scolaire ou gouverné.

c) *Exclusions résultant d'un excessif développement de l'Appareil, au regard des possibilités de la FE :*

8. L'Appareil F inclut un AI de classe scolaire, c'est-à-dire un développement de l'école, de la presse et des associations (voir annexe 1, n° 15) dont il n'est aucun exemple historique dans les sociétés demeurées au stade des FE 3/5 ou 7. Ceci exclut *a fortiori* la combinaison FE 7/Appareil G.
9. De même, les sociétés assises sur une FE 8 n'atteignent ou ne dépassent le stade de l'Appareil F que parallèlement à la transformation de leur structure économique elle-même : de capitalistes-marchandes, elles deviennent capitalistes-industrielles.
10. Les FE 14, marchandes simples, sont aussi perméables que les FE 8 à l'essor du capitalisme industriel et appellent la même observation, quant à leur Appareil.
11. Les FE 15 « coloniales » sont des formations transitoires, par lesquelles des communautés encore primitives sont happées par le marché capitaliste. Avant qu'elles n'aient accouché, au forceps, de FE plus développées, elles sont inaptes à porter un AE bureaucratique, c'est-à-dire un Appareil égal ou supérieur à D.
12. Aucun AE de classe financière ne peut s'établir sur la base d'une FE 10 (laquelle ne doit pas être confondue avec une FE 16).

§ 3. RESULTATS

4. Le tableau 2 ci-après retranscrit les résultats obtenus par le tableau 1. Il distingue les systèmes « FE + Appareil » propres aux sociétés qui disposent d'une suffisante latitude de développement autonome, des systèmes « FE + Appareil », caractéristiques des diverses « projections » émanées des différents systèmes mondiaux. Pour ce dernier cas, le tableau 2 précise à quelles « projections » chaque figure se rapporte, étant bien entendu que ces précisions seront à justifier, lors de l'étude des systèmes mondiaux.

[Retour à la table des annexes](#)

TABLEAU 2
DETAIL DES SYSTEMES FE + APPAREIL
Appareils (AE + AI)

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	Détails des projections ^a
2	★	★										
3		★ ●	★ ●	★ ●	★ ●							ensemble : 3/2
4	★	★ ●										ensemble : 2/1
5	★	★ ●	★ ●	★ ●	★ ●							ensemble : 3/2 appareil B : 2/1 et 3/1
6	★	★ ●										ensemble : 2/1, 3/1 et 4/1
7	★	★ ●	★ ●	★ ●	★ ●							ensemble : 3/2 appareils C et E : 4/2
8	★	★ ●	★ ●	★ ●	★ ●							ensemble 3/2
9		★ ●	★ ●	★ ●	★ ●							appareils B à F : 3/2 appareils C et E à G : 4/2
10					★ ●	★ ●	★ ●					ensemble : 4/2 et 4/3
11					★ ●	★ ●	★ ●	★ ●	★ ●	★ ●		ensemble : 4/3
12						★	★	★	★	★		
13									★	★		
14	★	★ ●	★ ●	★ ●	★ ●							ensemble : 3/2 appareils C et E : 4/2
15		●	●									ensemble : 3/2 appareil C : 4/2
16					★ ●	★ ●	★ ●	★ ●	★ ●	★ ●		ensemble 4/3 appareils E à G : 4/2
17					★ ●	ensemble : 4/3 appareils E à G : 4/2						
18											★	

Formations
écono-
miques

- ★ Combinaisons propres aux sociétés à développement suffisamment autonome.
 ● Combinaisons nées de « projections » et intéressant les sociétés dépendantes.

a. L'expression « ensemble » signifie que l'ensemble des appareils marqués ● correspond aux projections indiquées. A contrario, les projections de portée plus limitée voient préciser les Appareils qu'elles intéressent.

Tables

Table des ouvrages cités

[Retour à la table des annexes](#)

Trois sortes de références sont données entre parenthèses, dans le texte :

– celles qui sont du type
renvoient au n° indiqué, du *présent volume*

(n°14)

– celles qui sont de la forme
renvoient au n°, indiqué, d'un autre tome
du présent ouvrage.

(t. 1, n° 22)

– celles, enfin, qui annoncent
renvoient à l'ouvrage n° 16 de la bibliographie ci-après et, plus
précisément à la page 125 de cet ouvrage. À défaut d'un second
chiffre, c'est l'ensemble de l'ouvrage qui est pris comme
référence. Enfin, si l'ouvrage indiqué comporte plusieurs
volumes, un chiffre en romain précise de quel volume il
s'agit. Ainsi, par exemple,
renvoie à la page 75 du I^{er} volume du *Capital* de Marx, dans
l'édition indiquée ci-après.

(16,125)

(103-I, 75)

Extraits de la bibliographie du tome 2

5. ALTHUSSER Louis – *Positions*, Éd. sociales, 1976 (inclut notamment l'article sur « Idéologie et appareils idéologiques d'État » publié dans le n° 151 de *la Pensée*, juin 1970).
8. AUSTIN Michel – *Économies et Sociétés en Grèce ancienne* : voir n° 146.

28. BREHIER Louis – *Les Institutions de L'Empire byzantin*, Albin Michel, 1969.
29. BUCY-GLUCKSMAN Christine – *Gramsci et l'État*, Fayard, 1975.
44. ENGELS Friedrich – *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Fayard, 1975.
47. FINLEY Moses I. – *Démocratie antique et Démocratie moderne*, Payot, 1976.
49. GAGÉ Jean – *Les Classes sociales dans l'Empire romain*, Payot, 1971.
51. GARELLI P. et NIKIPROWETZKY V. – *Le Proche-Orient asiatique*, PUF, 1974.
52. GERNET Jacques – *Le Monde chinois*, Armand Colin, 1972.
57. GOUBERT Pierre – *L'Ancien Régime*, 2 volumes, Armand Colin, 1969 et 1973.
58. GRAMSCI Antonio – *Écrits politiques*, 2 volumes parus, Gallimard, 1974-1975.
61. GUÉNÉE Bernard – *L'Occident aux 14^e et 15^e siècles : les États*, PUF, 1971
63. HARTZ Louis – *Les Enfants de l'Europe*, Seuil, 1968.
65. HEERS Jacques – *L'Occident aux 14^e et 15^e siècles : aspects économiques et sociaux*, PUF, 1970
70. Homo Léon – *Les Institutions politiques romaines*, Albin Michel, 1970.
81. LÉNINE – *Œuvres choisies*, 2 volumes, Éd. Moscou, 1948.
84. LE ROY LADURIE E. – *Les Paysans du Languedoc*, Flammarion, 1969.
92. LOT Ferdinand – *La Fin du monde antique et le Début du Moyen Âge*, Albin Michel, 1968
95. MANTRAN Robert – *L'Expansion musulmane*, PUF, 1969.
96. MARROU H. I. – *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Seuil, 1974.
100. MARX Karl – *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Éd. Sociales, 1946.
102. – – – *Fondements de la critique de l'économie politique*, 2 volumes, Anthropos, 1967 et 1968.
- – – *Le Capital*, 8 volumes, Éd. sociales, 1948 à 1960.
103. – – –
105. MARX K. et ENGELS F. – *Critique des programmes de Gotha et d'Erfurt*, Éd. sociales, 1950.
106. – – – *Études philosophiques* (recueil), Éd. Sociales, 1947.
113. NIKIPROWETZKY V. – *Le Proche-Orient asiatique* : voir n° 51.
116. PETIT Paul – *La Paix romaine*, PUF, 1971.

117. Petit Paul – *Histoire générale de l'Empire romain*, Seuil, 1974.
124. PROCACCI Giuliano – *Histoire des Italiens*, Fayard, 1970.
130. ROSANVALLON Pierre – *L'Âge de l'autogestion*, Seuil, 1976.
132. SIMONI-ABBAT – *Les Aztèques*, Seuil, 1976.
137. TENENTI Alberto – *Florence à l'époque des Médicis*, Flammarion, 1968.
143. VERNANT Jean-Pierre – *Mythe et Pensée chez les Grecs*, Maspero, 1969.
144. VEYNE Paul
146. AUSTIN Michel et VIDAL-NAQUET Pierre – *Comment on écrit l'histoire*, Seuil, 1971.
151. WITTFOGEL Karl – *Économies et Sociétés en Grèce ancienne*, Armand Colin, 1972.
- *Le Despotisme oriental*, Minuit, 1964 (avec une préface de P. Vidal-Naquet).

Ouvrage collectif.

156. Collectif réuni par l'UNESCO : *Histoire de l'Humanité*, 6 tomes, Laffont, 1967 à 1969.

Bibliographie complémentaire du tome 3

157. AGULHON Maurice – *1848 ou l'apprentissage de la République*, Seuil, 1973.
158. ARON Jean-Paul – *Le Mangeur du 19^e siècle*, Denoël-Gonthier, 1973.
159. ARVON Henri – *Le Bouddhisme*, PUF, 1973.
160. ATTALI Jacques – *Bruits*, PUF, 1977.
161. BAUDELLOT C. et ESTABLET R. – *L'École capitaliste en France*, Maspero, 1971
162. BERGERON Louis – *L'Épisode napoléonien : Aspects intérieurs 1799-1815*, Seuil, 1972.
163. BOURDIEU Pierre – « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie* XII, 1971 (p. 295 sq.).
164. BREHIER Louis. – *La Civilisation byzantine*, Albin Michel, 1970
165. CHARBONNIER Georges – *Entretiens avec Claude Lévi-Strauss*, Plon Julliard, 1961.
166. CONTAMINE Georges – *Guerre, État et Société à la fin du Moyen Âge*, Mouton, 1972.
167. CROZIER Michel – *Le Phénomène bureaucratique*, Seuil, 1964.
168. – – – *La Société bloquée*, Seuil, 1970.

169. DJAÏT Hicham – *L'Islam ancien, récupéré à l'histoire*, AESC, 1975 (p. 900 sq.).
D'ORSAY Philippe – Voir n° 190.
170. ELIAS Norbert – *La Civilisation des mœurs*, Calmann- Lévy, 1973.
ENGELS Friedrich. – Voir Marx.
ESTABLET R. – Voir n° 161.
171. FEBVRE Lucien – *Le Problème de l'incroyance au 16e siècle*, Albin Michel, 1968.
172. FOUCAULT Michel – *L'Archéologie du savoir*, Gallimard, 1969.
173. – – – *Surveiller et Punir*, Gallimard, 1975.
174. GIRARD René – *La Violence et le Sacré*, Grasset, 1972.
175. GLOTZ Gustave – *La Cité grecque*, Albin Michel, 1968.
176. GRANET Marcel – *La Pensée chinoise*, Albin Michel, 1968.
177. GRÉMION Pierre – *Le Pouvoir périphérique*, Seuil, 1976.
178. GRUPPI Luciano – « Sur le rapport démocratie/socialisme », *Dialectiques* n° 17 (p. 35 sq.).
179. JACOVIELLO Alberto – *L'Hypothèse chinoise*, Seuil, 1973.
180. JOXE Alain – « L'Armée chilienne », *les Temps modernes*, 6/1973.
181. JULIA Dominique et PRESSLY Paul – *La Population scolaire en 1789*, AESC, 6/1975 (p. 1516 sq.).
182. JULLIARD Jacques – *Fernand Pelloutier et les Origines du syndicalisme d'action directe*, Seuil, 1971.
183. LABARRE Albert – *Histoire du livre*, PUF, 1974.
184. LAPEYRE Henri – *Les Monarchies européennes au 16^e siècle*, PUF, 1973.
185. LÉVÊQUE Pierre – *Le Monde hellénistique*, Armand Colin, 1969.
186. MARX Karl et ENGELS Friedrich – *L'Idéologie allemande*, Éd. sociales, 1968.
187. MARX Karl – *La Guerre civile en France*, Éd. sociales, 1953.
188. MICHELS Robert – *Les Partis politiques*, Flammarion, 1971.
189. MIÈGE Jean-Louis – *Expansion européenne et Décolonisation, de 1870 à nos jours*, PUF, 1973.
190. MIGNOT Gabriel et D'ORSAY Philippe – *La Machine administrative*, Seuil, 1968.
191. MOUNIN Georges – *Machiavel*, Seuil, 1966.
192. PASUKANIS Evgeny – *La Théorie générale du droit et le Marxisme*, EDI, 1970.
193. PORCHNEV Boris – *Les Soulèvements populaires, en France, au 17^e siècle*, Flammarion, 1972.
PRESSLY Paul – Voir n° 181.
194. RIVOLI Jean – *Le Budget de l'État*, Seuil, 1969.

-
195. SALOMON Jean-
Jacques – *Science et Politique*, Seuil, 1970.
196. SOUTHERN Richard,
William – *Western Society and the Church in the Middle
Ages*, Penguin, 1970.
197. SULEIMAN Ezra – *Les Hauts Fonctionnaires et la Politique*, Seuil,
1976.
198. TROTSKY Léon – *Ma vie*, Gallimard, 1973.
199. WEBER Max – *L'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme*,
Plon, 1964.
200. – – – *Économie et Société*, Plon, tome I, 1971.
201. – – – *Le Savant et le Politique*, Plon « 10/18 », 1972.
202. WOLFF Philippe – *L'Éveil intellectuel de l'Europe*. Seuil, 1971.